

Enseignement agricole  
*Formations grandeur nature*



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE

# L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE À LA RENTRÉE 2008





Michel Barnier,  
Ministre de l'Agriculture  
et de la Pêche  
crédits photos :  
Xavier Remongin/Min.Agri.Fr



A l'occasion de cette rentrée scolaire, je veux rappeler tout mon attachement à l'enseignement agricole et aux formations qu'il dispense. Il participe pleinement à la réussite du projet que je souhaite développer pour l'agriculture, l'alimentation et le monde rural. Le moment est propice, car l'agriculture redevient un grand sujet d'interrogation, de débats, et de préoccupations, au niveau mondial et européen. Dans ce contexte, l'avenir de l'enseignement technique agricole est un sujet important car il engage le devenir des jeunes qui fréquenteront demain les établissements et qui sont les futurs actifs des cinquante prochaines années.

C'est pour cela que j'ai souhaité un nouveau Schéma Prévisionnel National des Formations (SPNF) qui fixera les grandes orientations pour l'enseignement technique agricole pour les cinq prochaines années. Le travail de synthèse réalisé par le groupe consultatif présidé par Françoise Férat, Sénateur de la Marne, après avoir rencontré plus de 500 personnes entre mai et juillet 2008, a renforcé ma conviction : l'enseignement agricole est l'acteur incontournable pour construire le monde agricole et rural de demain. Le 5ème SPNF définira la stratégie de l'enseignement agricole à conduire en matière de formation, d'innovation et de pilotage pour relever, dès 2009, les défis de notre agriculture mais aussi de notre alimentation et du monde rural.

Un élément marquant de cette rentrée est la présidence française de l'Union européenne. Les établissements d'enseignement agricole sont tournés vers l'Europe. Ils réussissent à mobiliser environ 10% des fonds européens alloués à la France pour développer la mobilité. Je souhaite que cette année scolaire qui commence, leur permette de sensibiliser encore davantage les jeunes à la construction européenne.

L'adaptation aux métiers reste la grande priorité de l'enseignement agricole. Ainsi, les candidats à l'installation se verront proposer un plan de professionnalisation personnalisé qui prendra en compte leurs acquis de formation et ceux de leur expérience professionnelle.

Par ailleurs, l'enseignement agricole est pleinement concerné par la réforme de la préparation du baccalauréat professionnel en trois ans ; la réflexion et la concertation avec l'ensemble des partenaires vont se poursuivre.

L'adaptation doit aussi prendre en compte le respect des équilibres écologiques. En particulier, l'usage des pesticides et les alternatives à leur utilisation constituent un réel enjeu qui se répercute sur les formations.

En plus des dispositions déjà prises pour adapter les diplômes et les formations, il convient aussi de répondre aux exigences en terme de qualification des professionnels de l'application et de l'utilisation des produits phytosanitaires.

D'autre part, les exploitations de l'enseignement agricole sont engagées depuis plusieurs années dans un programme généralisé d'agriculture durable. L'année scolaire sera marquée par un renforcement de leur implication dans la mise en œuvre des plans d'actions du Ministère déclinant les conclusions du Grenelle de l'environnement.

Enfin, la création de nouveaux grands établissements d'enseignement supérieur, avec la naissance cette année d'Agrocampus Ouest et le projet de regroupement de l'Établissement National d'Enseignement Supérieur Agronomique de Dijon et de l'École Nationale Supérieure de Biologie Appliquée à la Nutrition et à l'Alimentation, participe également de cette adaptation de l'enseignement agricole.

J'ai également souhaité dès cette année voir se développer le tutorat par les entreprises de jeunes de l'enseignement technique agricole pour leur offrir la possibilité d'être accompagnés par des cadres d'entreprises pour accéder à des études supérieures longues.

Ces priorités se sont également traduites dans la nouvelle organisation de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche. Elle conforte la DGER dans sa triple mission de conduite de formation, de réponse aux besoins des filières et d'animation d'un réseau d'établissements.

Comme chaque année, ce dossier vous présente, afin de mieux vous le faire connaître, les réalisations, les projets et les chiffres de l'enseignement agricole.

Bien sincèrement,

Michel Barnier  
Ministre de l'Agriculture et de la Pêche

---

Les nouveautés de la rentrée scolaire 2008 .....	3
● Le nouveau dispositif de préparation professionnelle à l'installation .....	5
● L'accès aux handicapés .....	5
● Le tutorat jeunes enseignement agricole/entreprises : Pass' pour le Sup' .....	6
● La création de nouveaux grands établissements d'enseignement supérieur .....	7
● La réorganisation de la DGER et le nouvel organigramme .....	7
Les grands dossiers de l'année scolaire et universitaire 2008 – 2009 .....	9
L'enseignement agricole et les politiques du Ministère	
● Le 5ème Schéma Prévisionnel National des Formations de l'enseignement agricole technique .....	11
● Le baccalauréat professionnel en 3 ans .....	11
● La production agricole .....	12
Les exploitations agricoles des établissements d'enseignement agricole .....	12
● L'alimentation .....	13
Les formations agroalimentaires .....	13
L'éducation à la santé .....	13
● Le développement durable .....	14
Eco phyto 2018 .....	14
L'agriculture biologique .....	15
La performance énergétique des exploitations agricoles des établissements d'enseignement agricole .....	15
● L'Europe .....	16
Présidence française de l'Union européenne : formation et recherche .....	16
L'enseignement technique et l'Europe .....	17
L'enseignement supérieur et l'Europe .....	17
● L'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire dans les grandes évolutions nationales .....	18
Les évolutions des grandes écoles et des pôles de compétences .....	18
La recherche dans l'enseignement supérieur agricole .....	19
Le BTSA : la poursuite de la rénovation des BTS et les nouvelles procédures d'inscription .....	19

.../...

Les données essentielles .....	21
● <b>L'organisation générale de l'enseignement agricole</b> .....	<b>23</b>
● <b>Les effectifs</b> .....	<b>24</b>
en formation scolaire.....	24
en apprentissage .....	26
en formation professionnelle continue.....	27
en formation supérieure.....	27
● <b>Les résultats aux examens</b> .....	<b>28</b>
● <b>L'insertion professionnelle</b> .....	<b>29</b>
● <b>Les établissements</b> .....	<b>32</b>
● <b>Les personnels</b> .....	<b>32</b>
● <b>Les indicateurs LOLF</b> .....	<b>33</b>
● <b>L'enquête de satisfaction des usagers de l'enseignement agricole</b> .....	<b>35</b>
Siglier .....	37



# LES NOUVEAUTÉS DE LA RENTRÉE 2008



# Les nouveautés de la rentrée scolaire 2008

## ● Le nouveau dispositif d'accompagnement à l'installation en agriculture

L'avenir entier du secteur agricole repose sur l'installation dans de bonnes conditions de jeunes en nombre suffisant et correctement formés. C'est pourquoi le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche a toujours mené une politique active d'accompagnement à l'installation complémentaire à la politique d'aide à l'installation. Aujourd'hui, le nombre de départs à la retraite est deux fois plus élevé que le nombre d'installations. L'origine des jeunes s'est modifiée progressivement au cours des dernières années. Il ne s'agit plus d'une simple transmission père-fils. En effet, plus de 30% d'entre eux s'installent en dehors du cadre familial ou ne sont pas issus du monde agricole. Ils sont plus diplômés, plus âgés, disposent souvent d'une expérience professionnelle et ont des projets individuels ambitieux et de plus en plus diversifiés.

Les aides à l'installation sont depuis leur origine conditionnées par la possession de la capacité professionnelle agricole et par le suivi de stages préparatoires à l'installation (stage 6 mois et stage 40 heures). La capacité est acquise principalement par l'obtention du baccalauréat professionnel Conduite et gestion de l'exploitation agricole (Bac Pro CGEA) ou du Brevet professionnel Responsable d'exploitation agricole (BP REA). Afin de contribuer au renouvellement des générations en améliorant les conditions d'accès aux aides de l'Etat pour un public de jeunes dont le profil a changé, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche a entrepris de rénover les deux diplômes et de réformer les actions préparatoires à l'installation en les personnalisant.

Les deux diplômes (Bac Pro CGEA et BP REA), rénovés en 2007, sont mis en place à la rentrée 2008. Tous deux s'appuient sur le même référentiel professionnel qui prend en compte les évolutions de l'agriculture dans le contexte mondial et européen, les nouvelles préoccupations de la société et la nécessité d'engagement vers un mode de développement durable.

Un nouveau dispositif d'accompagnement, expérimenté dans 5 départements, a été conçu en collaboration avec les partenaires de cette politique, notamment les collectivités et en concertation avec les organisations professionnelles agricoles. Il per-

met d'adapter les actions préparatoires à l'installation au profil du jeune et à son projet tout en simplifiant les démarches administratives. Les points d'accueil et d'information seront généralisés dans tous les départements et ouverts à tous les candidats à l'installation, qu'ils sollicitent les aides ou non. Les candidats éligibles établiront lors d'entretiens avec des conseillers, un plan de professionnalisation personnalisé qui préconisera les actions de formation qui paraissent indispensables à réaliser avant ou après l'installation. Cela peut être des stages en exploitation agricole ou en entreprise en France ou à l'étranger, des actions de formation spécifiques individuelles ou collectives, des actions de tutorat, des actions visant à conférer la capacité professionnelle agricole le cas échéant. Le plan prendra en compte les acquis du candidat par les formations qu'il a suivies, ses acquis d'expériences professionnelles agricoles ou dans un autre secteur et les caractéristiques de son projet d'installation. Ce dispositif se substitue au stage 6 mois et au stage 40 heures.

## ● L'accès aux handicapés

Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche a souhaité s'engager de manière exemplaire pour l'accueil des personnes handicapées au sein des établissements d'enseignement. La Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a fixé le cadre de cette action qui constitue une priorité gouvernementale. L'ensemble des agents du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche sont mobilisés pour réaliser cette ambition.

La Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche se donne trois objectifs :

- adapter un cadre de vie pour le rendre accessible à tous,
- accueillir davantage d'élèves et étudiants en situation de handicap,
- intégrer plus de travailleurs handicapés dans la communauté éducative.

Dès à présent, plusieurs dispositions ont été prises afin de permettre la scolarisation, en milieu ordinaire, des élèves et étudiants handicapés dans les meilleures conditions. Un recensement récent a

permis d'établir que les établissements d'enseignement agricole devraient accueillir 1 500 élèves et étudiants en situation de handicap à la rentrée 2008. En lien avec les Maisons Départementales des Personnes Handicapées, toutes les mesures sont prises pour accompagner ces jeunes ayant des besoins spécifiques et compenser ainsi leur handicap. Les familles ont besoin de rencontrer des interlocuteurs précis et cohérents. Ainsi, un chargé de mission "handicap" vient en appui aux services et aux établissements.

Les élèves inscrits dans le système éducatif agricole se verront proposer des actions de sensibilisation notamment dans le cadre d'un programme national de prévention et de lutte contre les préjugés et les discriminations ayant pour ambition de toucher un large public en milieu rural.

Sur le plan réglementaire, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche souhaite être associé au Ministère de l'Education Nationale pour une réflexion sur la mise en place d'Unités Pédagogiques d'Intégration (UPI) dans nos établissements. Dans cette perspective, l'accès au certificat complémentaire pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés (2CA-SH) pour les enseignants de l'enseignement agricole sera facilité.

Concernant l'accessibilité des bâtiments aux personnes en situation de handicap, la loi fixe au 1er janvier 2011 au plus tard, le délai de réalisation des travaux pour les établissements d'enseignement supérieur. Dès à présent, la phase de diagnostic des travaux à réaliser pour une première tranche de 10 établissements de l'enseignement supérieur agricole est en cours. Le marché est porté par l'Ecole Nationale de Formation Agronomique (ENFA) de Toulouse, qui assure la formation des enseignants relevant du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche parmi lesquels plusieurs sont en situation de handicap. Le calendrier de travail prévoit la livraison du diagnostic et le chiffrage des travaux, d'ici la fin de l'année 2008.

Enfin, nos contacts avec les branches professionnelles et les collectivités montrent leur souhait de pouvoir favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap après une formation diplômante ou qualifiante. Les trois réseaux chargés de l'insertion, l'égalité des chances et la santé travailleront à la concrétisation de cette ambition.

L'enseignement agricole doit apporter à chacun de ses élèves et étudiants les éléments fondamentaux pour son apprentissage de la vie collective et son insertion dans la société de demain. Les conditions d'accueil et de formation doivent favoriser la diversité et l'originalité des parcours de formation en renforçant plus particulièrement les liens entre l'enseignement technique et l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire. En accueillant des élèves, des apprentis et des étudiants en situation de handicap, l'enseignement agricole doit leur

assurer une insertion scolaire, sociale et professionnelle.

Ces axes constituent les vrais enjeux d'une société en pleine évolution que l'enseignement agricole, par son savoir faire, se doit d'accompagner.

## ● Le tutorat par des entreprises de jeunes de l'enseignement agricole : Pass' pour le Sup

Michel Barnier, ministre de l'Agriculture et de la Pêche, lance le "pass'pour le sup". C'est la possibilité offerte à des jeunes de l'enseignement agricole d'être accompagnés par des cadres d'entreprises pour accéder à des études supérieures.

Ce tutorat d'entreprise, en partenariat avec six grands groupes (Casino, Danone, L'Oréal, Nestlé, Sodial, Suez-Environnement) permettra aux élèves les plus méritants de découvrir l'entreprise et la diversité des métiers et leur apportera soutien et conseils pour un parcours réussi.

Cette initiative est partie d'un constat très simple. Alors que l'agriculture est de nouveau un secteur attractif, trop peu de jeunes, notamment issus de milieux modestes, osent s'orienter vers des études longues.

Avec plus de 80% de taux de réussite aux examens et 85% de taux d'insertion dans la vie professionnelle, l'enseignement agricole obtient d'excellents résultats. Par ailleurs, les 21 grandes écoles des sciences de la terre et du vivant sont réputées et forment les ingénieurs et scientifiques qui permettront demain de relever le défi de l'agriculture : produire plus pour nourrir et produire mieux pour préserver nos ressources et notre environnement. Face à ce grand défi, l'agriculture a besoin de tous les talents.

### Grands principes du programme de tutorat

Il s'agit de constituer des binômes "tuteurs/étudiants" dans la durée (plusieurs années) entre des cadres d'entreprises volontaires et des étudiants sélectionnés au sein des établissements d'enseignement agricole pour leurs bons résultats et leur motivation, alors qu'il ne compte pas nécessairement s'orienter vers des études longues.

Le ministère assure la sélection des candidats et la cohérence d'ensemble du programme ainsi que le pilotage des outils d'information sur ce tutorat.

Les entreprises partenaires proposent à leurs cadres de participer au tutorat et les autorisent à disposer du temps dont ils ont besoin pour assurer le suivi de leur étudiant.

Elles sont, par ailleurs, libres de proposer des actions supplémentaires auprès des étudiants pour

renforcer le programme (visites de sites, découvertes de certains métiers, stages...).

La première promotion sera lancée dès la rentrée 2008 pour les élèves de 1<sup>ère</sup> année de BTSA (brevet de technicien supérieur agricole).

Cette opération fait partie des feuilles de route du Ministre présentées en janvier 2008.

## ● La création de nouveaux grands établissements d'enseignement supérieur

Au sein de cette réorganisation importante en pôles de compétences, initiée avant la loi de 2006 réorganisant les Universités, l'enseignement supérieur agricole a réussi une réforme essentielle et originale en France, par des fusions d'écoles à Paris (INA-PG, ENSIA de Massy, ENGREF) et à Montpellier (ENSAM, CNEARC) au 1<sup>er</sup> janvier 2007 puis à Rennes et à Angers (Agrocampus Rennes, INH) au 1<sup>er</sup> juillet 2008 pour donner naissance à trois grands établissements à visibilité européenne : AgroParisTech, Montpellier SupAgro et Agrocampus Ouest (voir liste complète des établissements d'enseignement supérieur page 41).

Un nouveau grand établissement est en préparation, avec le regroupement de l'ENESA Dijon et de l'ENSBANA (École Nationale Supérieure de Biologie Appliquée à la Nutrition et à l'Alimentation) dont la création est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Deux autres projets sont à l'étude : à Nantes avec le rapprochement de l'ENITIAA et de l'ENVN et à Clermont-Ferrand et Lyon avec l'ENITAC et l'ENVL.

## ● La réorganisation de la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

La nouvelle organisation de la DGER traduit les priorités du ministère en cohérence avec la réorganisation des autres directions de l'administration centrale ainsi que du niveau déconcentré. Elle lui permet de piloter de façon nationale les politiques relatives à l'enseignement technique, aux formations supérieures, à la recherche et à l'innovation en relation avec les autres directions générales et en s'appuyant sur les services déconcentrés (DRAF), les établissements d'enseignement secondaire, les écoles du supérieur, les organismes de recherche et les instituts techniques. L'objectif est d'impulser, de piloter, d'appuyer et d'évaluer, l'essentiel des décisions et des actions devant être

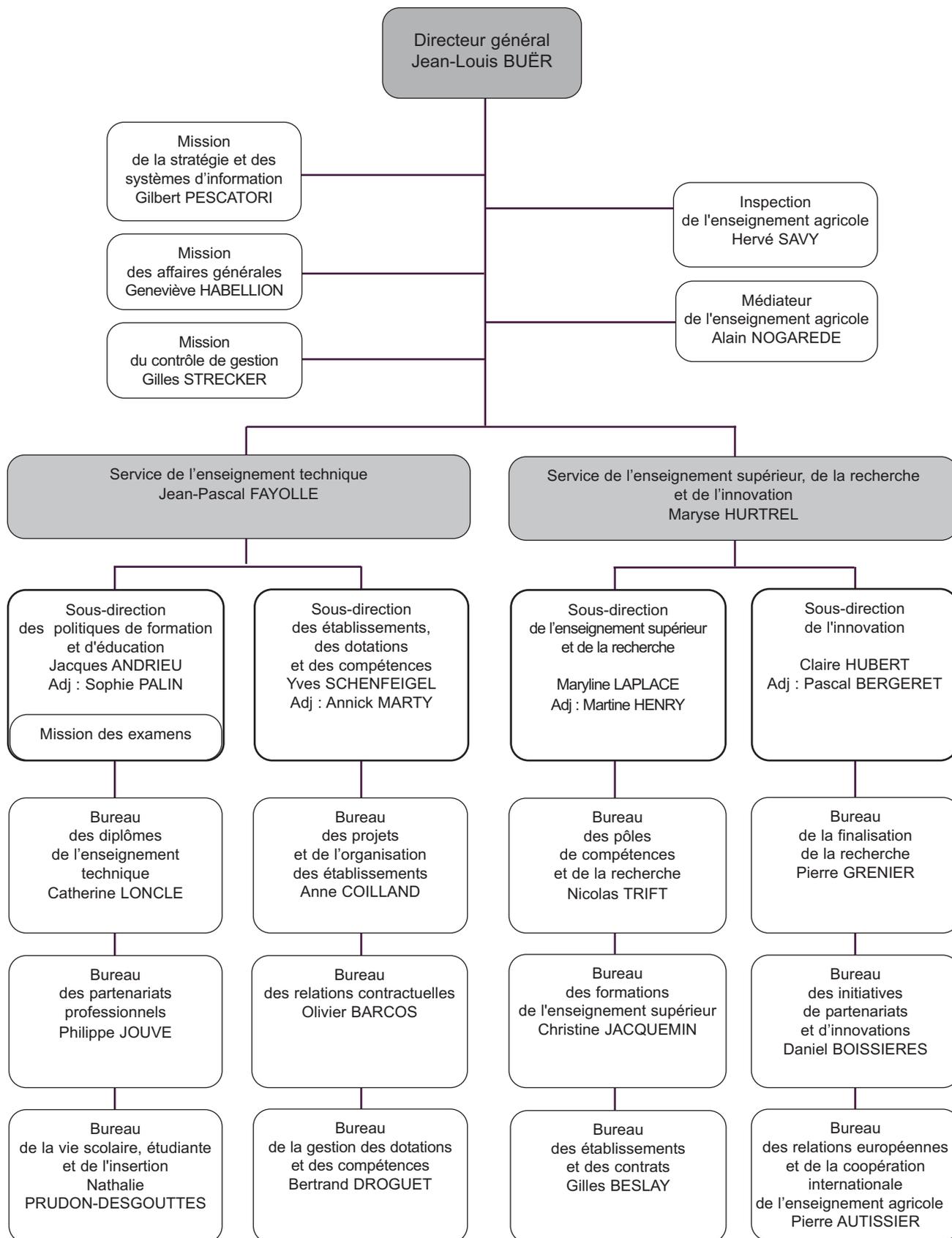
désormais de la responsabilité du niveau déconcentré et d'établissements largement autonomes.

Deux services et trois missions composent aujourd'hui l'organigramme de la DGER :

- Le service de l'enseignement technique définit et met en oeuvre les politiques de l'enseignement technique agricole, en termes de formation et de pilotage des établissements publics locaux et des établissements privés sous contrat dans le cadre d'un dialogue avec les services déconcentrés, les collectivités territoriales, les filières professionnelles et les fédérations de l'enseignement privé.
- Le service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation définit les politiques de formation supérieure, recherche, innovation et développement. Il pilote et coordonne les actions du ministère qui permettent de favoriser l'innovation pour les secteurs économiques relevant du champ de compétences du ministère chargé de l'agriculture. Il veille à favoriser les liens, au travers de ces politiques, avec l'enseignement technique notamment dans l'exercice de la mission de développement, d'expérimentation et de recherche appliquée et des missions d'animation et de développement des territoires et de coopération internationale.
- La mission de la stratégie et des systèmes d'information élabore la stratégie de modernisation de la direction ainsi que les outils d'aide au pilotage stratégique et opérationnel. Elle pilote le système d'appui à l'enseignement agricole.
- La mission du contrôle de gestion apporte une aide au management dans l'organisation et le pilotage.
- La mission des affaires générales assure la gestion des moyens communs à l'ensemble de la direction.

Cette organisation conforte la DGER dans sa triple mission de conduite de formation, de réponse aux besoins des filières et d'animation d'un réseau d'établissements.

## Organigramme de la direction générale de l'enseignement et de la recherche





● LES GRANDS  
DOSSIERS  
DE L'ANNÉE  
SCOLAIRE  
ET UNIVERSITAIRE  
● 2008-2009



# Les grands dossiers de l'année scolaire et universitaire 2008-2009

L'enseignement agricole et les politiques du Ministère

## ● Le 5ème Schéma Prévisionnel National des Formations de l'enseignement agricole technique (SPNF)

La mise en oeuvre du 5ème SPNF qui sera lancé à la rentrée scolaire 2009, se déroule en trois étapes :

- conduite d'une réflexion, depuis mars 2008, par le groupe consultatif présidé par Françoise Ferat, Sénateur de la Marne, et composé de personnalités reconnues par l'ensemble de la communauté éducative et de nos partenaires. Le groupe a mené des auditions et des échanges dans le cadre de réunions interrégionales. Un rapport a été remis le 15 juillet 2008 et une rencontre avec Michel Barnier, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, doit avoir lieu courant septembre ;
- annonce des orientations du 5ème SPNF retenues par le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, à la rentrée 2008 ;
- élaboration du 5ème SPNF par un groupe national issu du Conseil National de l'Enseignement Agricole (CNEA) pour décembre 2008.

L'ensemble des groupes et organisations représentées au CNEA, des élus régionaux, des représentants professionnels et syndicaux tant du secteur agricole et agroalimentaire que de l'enseignement, les fédérations représentatives des établissements privés ont été consultés, soit plus de 550 personnes. Les échanges ont été centrés sur les quatre thématiques suivantes :

- la professionnalité, la professionnalisation ;
- l'autonomie des établissements ;
- les partenariats des établissements ;
- les liaisons enseignement technique - enseignement supérieur.

Parallèlement, le Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux (CGAAER) a mené une évaluation des objectifs fixés par le 4ème SPNF et de leur prise en compte aux différents échelons de décision, depuis sa mise en oeuvre. Un rapport a été remis au mois de juillet 2008.

Sur la base de ces deux rapports, le Ministre pourra exprimer les orientations de travail pour l'élaboration du 5ème SPNF.

Suite à une présentation du rapport par groupe consultatif au CNEA, un groupe de travail pourrait

être mis en place afin d'élaborer le schéma pour le mois de décembre 2008.

## ● Le baccalauréat professionnel en 3 ans dans l'enseignement agricole

L'enseignement agricole est un enseignement majoritairement professionnel : 45% des élèves sont scolarisés dans des filières professionnelles et ce chiffre est même supérieur à 50% si on exclut l'enseignement supérieur court. Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche est donc pleinement concerné par la réforme de la voie professionnelle et particulièrement par la préparation du baccalauréat professionnel en 3 ans directement après la troisième.

Cette réforme a pour objectif d'amener davantage de jeunes au niveau du baccalauréat et de mettre la voie professionnelle à égalité d'intérêt avec les voies générales et technologiques tout en garantissant une qualité de formation et une insertion performantes.

Pour mettre en oeuvre ce nouveau dispositif dans l'enseignement agricole, le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche a souhaité que l'année 2008 soit consacrée à la réflexion et à la concertation avec l'ensemble des partenaires et en particulier avec les représentants des filières professionnelles. L'objectif est de prendre en compte de manière optimale les spécificités des différents champs professionnels de l'enseignement agricole.

C'est dans ce cadre que les instances, et en particulier la Commission professionnelle consultative et ses commissions nationales spécialisées, ainsi qu'un groupe de travail réunissant les dix neuf partenaires signataires du protocole de discussion du 27 mai 2008 ont été amenés à enrichir la réflexion sur la mise en oeuvre concrète de cette réforme.

Les travaux ont jusqu'alors porté sur le cursus de formation et notamment la seconde de baccalauréat professionnel, le soutien et l'individualisation à prévoir, les passerelles entre les formations, l'évaluation, le maintien de l'obtention d'un BEPA rénové en cours de baccalauréat professionnel en 3 ans.

Cette réforme de la voie professionnelle sera l'occasion de promouvoir les innovations pédagogiques qui se sont développées dans l'enseignement agricole comme par exemple le développement de l'individualisation pour prendre en compte l'hétérogénéité des publics, la pédagogie de projet, le suivi et la valorisation des compétences acquises durant les stages en entreprises... Il s'agira aussi de prévoir la mutualisation des initiatives pédagogiques pour construire des parcours adaptés au projet personnel et professionnel de chaque jeune réalisées par les établissements dans le cadre de leur autonomie. La mise en place de projets éducatifs autour du développement durable et de la santé s'intègre aussi à ces réflexions.

Ce nouveau dispositif entrera en vigueur à partir de la rentrée 2009. Bien entendu, le baccalauréat professionnel en 3 ans sera accessible aux apprentis et la structuration des parcours en apprentissage fera elle aussi l'objet de réflexions. Ce chantier sera conduit avec le souci permanent de donner à tous les jeunes les meilleures chances de réussite.

Le système national d'appui sera également mobilisé pour accompagner les équipes pédagogiques dans cette réforme d'ampleur.

Une concertation sera aussi menée avec le Ministère de l'Education nationale pour assurer une égalité de traitement des élèves quel que soit le ministère dont ils relèvent.

## ● La production agricole

### Les exploitations agricoles des établissements d'enseignement agricole

Les exploitations agricoles sont des structures au sein des établissements d'enseignement agricole où les élèves peuvent mettre en pratique les connaissances acquises, se familiariser avec la démarche expérimentale et conduire des projets concrets.

Au nombre de 190, les exploitations des établissements d'enseignement agricole publics (certains établissements privés disposent également d'exploitations agricoles) couvrent l'ensemble du territoire, y compris les DOM. Elles constituent une "ferme" d'environ 17 000 hectares, dotée d'un cheptel conséquent (près de 5 000 vaches laitières et allaitantes, 10 000 brebis, 1 700 truies), d'un vignoble présent dans toutes les grandes régions viticoles, de productions spécialisées (horticulture, arboriculture, aquaculture, pisciculture, ...), disposant d'un quota de plus de 20 millions de litres de lait et représentative de la diversité des productions agricoles nationales.

Les exploitations contribuent également, en partenariat avec les acteurs professionnels du développement agricole (chambres d'agriculture, instituts techniques, organismes de recherche finalisée) à la démonstration et à la diffusion des connaissances et pratiques innovantes, une mission héritée des fermes-écoles, éléments fondateurs de l'enseignement agricole.

Les exploitations de l'enseignement agricole se sont engagées depuis plusieurs années dans un programme généralisé d'agriculture durable. En partenariat avec l'INRA et Arvalis, institut du végétal, elles ont contribué à la mise au point de la méthode IDEA, ensemble d'indicateurs permettant d'évaluer le niveau de durabilité du système d'exploitation. Nombre d'entre elles se sont d'ores et déjà converties en totalité (12) ou partiellement (50) à l'agriculture biologique. Une vingtaine sont qualifiées agriculture raisonnée (AR) et une dizaine ont ou sont entrain de mettre en place un système de management environnemental certifié ISO 14001.

Depuis la rentrée 2007, une quinzaine d'entre elles sont impliquées dans des projets de gestion des milieux et espèces menacées en lien avec le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire et une réflexion sur l'élaboration d'indicateurs d'impact des pratiques agricoles sur la biodiversité est en cours de développement dans le cadre du projet IBIS du Compte d'Affectation Spéciale Développement Agricole et Rural (CASDAR), piloté par la Chambre Régionale d'Agriculture Centre avec les établissements publics d'enseignement agricole de cette région et de Bretagne. De nouveaux projets vont être sélectionnés pour la rentrée 2008.

L'année scolaire 2008-09 sera marquée par un renforcement de leur implication dans la mise en oeuvre des plans d'action du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche déclinant les conclusions du Grenelle de l'Environnement en matière d'agriculture biologique, de performance énergétique des exploitations, de réflexion sur la certification, notamment la certification "haute valeur environnementale" ou de contribution au plan Ecophyto 2018 au travers d'une réflexion globale sur les itinéraires économes en intrants. L'enseignement agricole participe au recensement des actions innovantes contribuant à une réduction d'utilisation des produits phyto dans le cadre du programme Ecophyto 2018 Recherche et Développement. D'ores et déjà au moins 15 exploitations d'établissements publics d'enseignement agricole, sont engagées dans ces démarches.

Outil pédagogique à part entière, vitrine de l'innovation et du développement agricole, partenaires des structures locales de développement territorial, les exploitations agricoles des établissements d'enseignement agricole sont la source de leur spécificité et de leur richesse, au service d'une pédagogie du vivant.

## ● L'alimentation

### Les formations agroalimentaires

Le secteur de l'agroalimentaire compte près de 11 000 entreprises, essentiellement des PME et des TPE qui maillent le territoire. Première industrie nationale en termes de chiffre d'affaires, c'est aussi le deuxième employeur français avec plus de 500 000 salariés. Pourtant, 10 000 offres d'emplois ne trouvent pas preneur.

Dans ce contexte favorable à l'emploi, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche met en œuvre dans ses établissements à la rentrée 2008, le Brevet Professionnel Agricole (BPA) option "Transformations alimentaires" rénové. La rénovation de ce diplôme, a permis d'adapter la formation aux évolutions récentes des métiers et des compétences requises. Le nouveau dispositif vise l'acquisition d'un savoir-faire professionnel notamment grâce à des enseignements pratiques au sein d'ateliers pédagogiques ou dans le cadre de situations professionnelles en entreprise.

Ce BPA propose une qualification professionnelle de niveau V dans le secteur de la transformation alimentaire, préparé par la voie de la formation professionnelle continue, par celle de l'apprentissage ou encore par celle de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Le secteur couvert est très large. Il comprend :

- les industries alimentaires,
- en amont, les exploitations agricoles ayant une activité de transformation de leurs produits,
- en aval, les entreprises de commerce de détail en magasin non spécialisé (grande distribution) qui réalisent des opérations de transformation de produits alimentaires pour réaliser la vente en libre-service ou en rayon.

Afin de préparer à la diversité des emplois tout en permettant l'acquisition de compétences communes, l'option "Transformations alimentaires" du BPA comporte trois spécialités : "Transformation des viandes", "Transformation du lait", "Transformation de produits alimentaires".

Cette formation vise également l'acquisition d'une culture générale favorisant l'insertion de chaque individu dans la société et le développement d'une attitude citoyenne dans l'exercice du métier, en intégrant des notions sur la sécurité alimentaire, la gestion du vivant, la durabilité, le respect et la protection de l'environnement.

Par ailleurs, la rénovation de diplômes du secteur de l'industrie agroalimentaire (IAA), (Baccalauréat professionnel Bio Industries de transformation en collaboration avec le ministère de l'Éducation Nationale et le Brevet professionnel IAA) se poursuivra tout au long de l'année scolaire 2008-2009 avec pour objectif de correspondre au mieux à l'évolution des publics cibles et des métiers visés.

## L'éducation à la santé

Un premier contrat-cadre de partenariat en santé publique a été signé au printemps 2008 afin de donner une orientation de politique générale concernant la santé des élèves, étudiants et apprentis scolarisés dans les établissements d'enseignement agricole. Il s'agit d'impulser une dynamique sur les questions relatives à la santé en mobilisant le niveau national, régional et local dans une approche citoyenne et pluridisciplinaire.

Si la protection de la santé relève d'abord des familles, l'école, par son rôle éducatif, peut favoriser des prises de conscience et influencer sur les comportements et les habitudes qui feront que l'adulte sera attentif à la qualité de sa santé tout au long de son existence.

Les enquêtes menées auprès des jeunes (Baromètre santé INPES 2005- enquête ESPAD/ OFDT 2006) révèlent qu'ils s'estiment de manière générale en bonne santé mais que certains problèmes demeurent préoccupants.

Parmi les domaines développés, la promotion des comportements favorables à la santé via l'alimentation fera l'objet d'une politique spécifique. Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche souhaite soutenir la consommation quotidienne de fruits et légumes et participer à l'objectif fixé par le plan national nutrition santé (PNNS) de réduire la progression de l'obésité et des maladies associées.

Afin de faciliter l'accès des jeunes à la consommation régulière et dans des proportions plus importantes de fruits et de légumes, Michel Barnier, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, a ouvert plusieurs chantiers auxquels la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche est associée : la distribution à la rentrée 2008 de fruits dans plusieurs centaines d'écoles maternelles et primaires pilotes et l'expérimentation de la mise en place de distributeurs automatiques de fruits et légumes frais et transformés dans les établissements d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire.

L'axe de la prévention des conduites addictives pour les jeunes scolarisés dans l'enseignement agricole fera également l'objet d'une attention particulière.

La Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche souhaite donner la priorité à la formation initiale des personnels, professeurs de toutes disciplines, conseillers principaux d'éducation et infirmiers lors de leur prise de fonction. Un module commun d'éducation pour la santé leur sera proposé en 2008 afin qu'ils deviennent de véritables personnes ressources et puissent travailler en réseau interdisciplinaire.

Des actions pédagogiques de prévention des consommations de substances psychoactives seront proposées par le réseau d'éducation pour la

santé, l'écoute et le développement de l'adolescent (RESEDA) notamment dans le cadre d'appels à projets à destination des établissements. Le réseau poursuivra son travail d'animation, de structuration des groupes adultes relais et de veille sur la question de la prise en charge des adolescents en souffrance.

Parmi les autres domaines, l'éducation à la sexualité, à travers un module spécifique pour les classes de 4ème et de 1ère baccalauréat technologique, aura une place importante et de nombreuses actions liées à la prévention du sida seront proposées à la fin de l'année 2008 par les établissements qui relayent très largement la journée mondiale dédiée à cette maladie.

Ainsi, au cours de l'année scolaire 2008-2009, la communauté éducative de l'enseignement agricole poursuivra son engagement à faire des élèves, étudiants, apprentis et stagiaires des acteurs de prévention.

## ● Le développement durable

### Ecophyto 2018

La France se doit de maintenir un niveau de production agricole élevé, mais aussi de produire mieux, en respectant les équilibres écologiques dans un contexte de changement climatique et de concurrence pour la ressource en eau, et en prenant en compte la demande des consommateurs pour des produits sains. L'utilisation durable des pesticides et les alternatives à leur utilisation constituent un réel enjeu pour l'agriculture. La réduction du recours à ces produits constitue en effet le moyen le plus efficace pour réduire l'exposition de la population et de l'environnement à ces produits.

C'est dans ce contexte que l'utilisation des pesticides fait l'objet de nouvelles orientations qui doivent aussi être prises en compte dans les systèmes de formation :

- le Plan Interministériel de Réduction des Risques liés aux Pesticides (PIRRP 2006 - 2009), a été mis en place par les ministères chargés de la consommation, de la santé, de l'agriculture et de l'écologie, après l'expertise scientifique collective INRA-Cemagref sur les pesticides. Il est destiné à réduire les risques liés à l'utilisation des pesticides et prévoit la réduction de 50 % des quantités vendues de substances actives les plus dangereuses. Le développement de la formation des professionnels ainsi que le renforcement de l'information et de la protection des utilisateurs font partie des axes d'actions retenus ;

- le projet de directive européenne visant à l'utilisation durable des pesticides a pour objectif "la réduction sensible des risques et de l'utilisation des pesticides dans une mesure compatible avec la

protection nécessaire des cultures" et prévoit dans son annexe 1 des exigences de formation dans ce domaine. Ce projet est actuellement en cours de deuxième lecture au Parlement européen et au Conseil des Ministres ;

- lors du Grenelle de l'environnement, la question de la durabilité de l'utilisation des pesticides a été posée. Ainsi l'engagement n°129 prévoit l'"objectif de réduction de moitié des usages des pesticides en accélérant la diffusion des méthodes alternatives et sous réserve de leur mise au point". A l'issue de ces travaux, le Président de la République a confié au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche l'élaboration d'un plan de réduction de 50 % des usages des pesticides dans un délai de dix ans, si possible.

Les travaux d'un comité opérationnel d'experts regroupant administration, recherche, d'organisations professionnelles et non gouvernementales, ont débouché sur la définition de plusieurs grands objectifs qui structurent le plan Ecophyto 2018. Ce plan sera présenté par Michel Barnier, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche en Conseil des Ministres en septembre 2008. Il consacrera un axe important à la formation qui s'appuiera nécessairement sur une mobilisation de la recherche et sur une professionnalisation de l'ensemble de la chaîne depuis le conseil jusqu'à l'utilisation en passant par la vente.

Alors que le PIRRP était organisé autour de la "sécurisation des pratiques", le plan Ecophyto 2018 privilégie la mise au point et l'adoption de systèmes de production intégrés, l'agriculture "écologiquement intensive". Une implication forte de toute la filière de recherche/formation/développement est indispensable pour parvenir à la réduction de 50% souhaitée. L'INRA, via l'étude "Ecophyto R&D" lancée avant le Grenelle, a alimenté le comité opérationnel d'experts sur l'état des connaissances en termes d'itinéraires techniques et méthodes alternatives pour réduire l'usage des pesticides. Si des pistes validées existent pour les grandes cultures (qui doivent être plus largement diffusées), les besoins de recherche et développement sont très forts en arboriculture, viticulture, cultures légumières. L'attente est forte vis à vis des lycées agricoles et de leurs exploitations, pour qu'ils soient moteur dans l'adoption et la diffusion d'itinéraires techniques innovants.

La formation initiale et continue des différents acteurs impliqués dans l'utilisation des pesticides, le conseil et la vente a été un axe de réflexion fort du comité opérationnel d'experts. En effet, la formation constitue un réel outil pour permettre la réduction et la sécurisation de l'utilisation des pesticides.

Concernant la formation initiale agricole, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche a pris des dispositions pour adapter les diplômes et les formations. Ainsi ces exigences ont d'ores et déjà été intégrées dans le baccalauréat professionnel Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole (Bac Pro CGEA) et le brevet professionnel Responsable

d'Exploitation Agricole (BP REA) qui viennent d'être rénovés pour une mise en place à la rentrée 2008. Pour les autres diplômés non rénovés et concernés par le sujet, des instructions pédagogiques ont été données de manière anticipée aux équipes pour qu'elles puissent renforcer la formation à l'utilisation limitée des pesticides et aux alternatives à leur utilisation.

Mais il convient aussi de répondre aux exigences en terme de qualification des professionnels de l'application et de l'utilisation des produits phytosanitaires. Cette participation de la formation est d'ailleurs réellement considérée comme une des voies les plus concrètes et efficaces pour réduire rapidement et durablement l'utilisation des pesticides. Ceci passera par une évolution de l'agrément des applicateurs et des distributeurs de ces produits ainsi que des conseillers mais aussi par une évaluation des connaissances des professionnels concernés. Un groupe de travail issu de la commission professionnelle consultative a élaboré un cadre de formation pour ce dispositif. Il devra entrer en vigueur assez rapidement de manière à répondre à l'enjeu considérable que constitue la formation nécessaire de plusieurs centaines de milliers de personnes sur le territoire national avant 2014, pour répondre à la directive communautaire.

Bien entendu, les établissements du système national d'appui, en particulier l'ENESAD et l'ENFA sont aussi mobilisés sur ce chantier qui nécessite la construction d'un nouveau dispositif de formation mais aussi un accompagnement des enseignants et des formateurs des établissements d'enseignement agricole.

## L'agriculture biologique dans l'enseignement agricole

Avec l'annonce du plan "Agriculture biologique : Horizon 2012" par le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, les exploitations des établissements d'enseignement agricole ont vu la concrétisation des orientations que nombre d'entre elles avaient déjà prises. Aujourd'hui, sur 190 exploitations, 12 sont totalement converties en bio et 50 disposent d'une partie en bio. Si au démarrage la production biologique était le fait de quelques établissements publics d'enseignement agricole, parmi lesquels on peut citer Saint-Affrique et Brioude, désormais on assiste à la mise en place de dynamiques dans plusieurs régions, notamment en Rhône-alpes, Picardie, Ile de France, Lorraine avec la mise en place d'une politique incitative en agriculture biologique tant en formation initiale qu'en formation professionnelle continue.

Cette dynamique s'appuie naturellement sur la rénovation des diplômés, qui se poursuit après celle du bac pro CGEA et celle du BP REA, sur la mise en place de stages de formation continue sur

l'agriculture biologique à destination des enseignants, ainsi que sur la création d'une plate-forme de collaboration pour les ressources pédagogiques le tout en lien étroit avec le réseau FORMABIO, créé en 1985, qui regroupe maintenant 35 établissements et plus de 70 enseignants ou directeurs d'exploitation. Depuis juin 2008, ce réseau est membre du bureau du réseau mixte technologique DevAB.

La grande innovation de la rentrée 2008 sera la mise en place de la licence professionnelle "agriculture biologique". Structurée au niveau national, autour de six établissements techniques (Brioude, Le Rheu, Tulle, Saint Affrique, Anneyroin et Brens) et de l'ENITA Clermont-Ferrand et de l'UBP Clermont, cette formation a été sollicitée par plus de soixante candidats. Par ailleurs des BP REA devraient s'ouvrir à Coutances, Metz-Courcelles-Chaussy et Hyères.

Une réédition avec mise à jour du livre "Agriculture biologique - les principes" a été programmée par les éditions Educagri.

## Performance énergétique des exploitations agricoles des établissements d'enseignement agricole

Les exploitations agricoles des établissements d'enseignement agricole se sont mobilisées depuis plusieurs années sur la problématique de la performance énergétique de leurs installations agricoles. Les cinquièmes rencontres des directeurs d'exploitations agricoles des établissements d'enseignement agricole, qui se sont déroulées à dans l'établissement public d'enseignement agricole de Sées (Orne), en février 2007, ont largement abordé ce sujet notamment avec une séance plénière consacrée au diagnostic énergétique planétaire et un atelier permettant d'échanger sur les procédés de méthanisation. Suite à ces rencontres, une dynamique s'est instaurée et on dénombre aujourd'hui trois types d'action : bilan énergétique d'exploitation dans de nombreuses régions (Alsace, Basse Normandie, Lorraine, Limousin ...), expérimentations et production d'huile carburant pour le matériel agricole, projets et installations d'unités de méthanisation, de chaudières à plaquettes de bois et de séchage solaire en grange.

Cette dynamique qui s'inscrit totalement dans le cadre des conclusions du Grenelle de l'Environnement et du plan d'action "performance énergétique des exploitations" du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, va permettre aux exploitations de l'enseignement agricole de jouer un rôle moteur dans la démonstration des techniques innovantes et performantes en la matière. Dans chaque région au moins une exploitation constituera une structure de référence. Ces tra-

vaux, conduits en concertation étroite avec les partenaires du développement agricole, notamment le réseau des chambres d'agriculture et les instituts techniques, constituent un des exemples concrets du renforcement de l'axe formation-recherche-développement. En outre ils s'inscrivent dans le projet de convention cadre "Ministère de l'Agriculture et de Pêche / Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)".

A titre d'exemple, au cours de l'année scolaire 2008-2009, les projets suivants seront plus particulièrement à suivre dans les établissements publics d'enseignement agricole :

- Méthanisation : Obernai, Chambéry,
- Huile carburant : Vesoul, Châteauroux,
- Séchage en grange : Montmorot,
- Chaudière plaquettes : Sées,
- réflexion globale sur le bilan "énergétique d'une exploitation sur l'exploitation d'AgroParisTech dans le cadre du projet "Grignon énergie positive".

En 2009, les exploitations agricoles des établissements publics d'enseignement agricole seront également impliquées dans la réalisation du bilan carbone du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche ce qui permettra de tester une méthodologie applicable aux exploitations agricoles et ensuite d'envisager sa vulgarisation au sein de la profession.

## ● L'Europe

### Présidence française de l'Union européenne : formation

La rentrée scolaire dans l'enseignement agricole technique a été inscrite dans l'agenda officiel du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche pour la Présidence française de l'Union européenne. Elle sera marquée par plusieurs événements.

La traditionnelle visite de rentrée scolaire du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, prévue le 2 septembre 2008, se déroulera dans l'établissement d'enseignement agricole de Rouffach, reconnu pour son active coopération européenne en particulier vers l'Allemagne et l'Autriche.

Par ailleurs, les établissements d'enseignement agricole ont été invités à sensibiliser les jeunes à l'Union Européenne, en organisant des manifestations faisant intervenir, en particulier, leurs partenaires européens, notamment les assistants linguistiques. De plus, le prix européen de l'enseignement agricole pour la coopération et l'innovation sera officiellement lancé. Ce prix permettra de récompenser des projets particulièrement innovants, dans les domaines de la technologie, la pédagogie, les langues vivantes ou encore la culture française.

Enfin, d'autres manifestations sont programmées, comme le Séminaire Européen organisé par le réseau France-Europea, dans l'établissement d'enseignement public d'enseignement agricole de Saint-Herblain, du 29 octobre au 1er novembre 2008. Une centaine de participants d'au moins 22 pays européens traiteront du dialogue interculturel, thématique retenue pour l'année 2008.

### Présidence française de l'Union européenne : recherche

#### **Colloque "Biodiversité et Agricultures : défis d'aujourd'hui, recherche de demain pour une agriculture durable" - Montpellier - 4 et 5 novembre 2008**

Dans le cadre de la Présidence française du conseil de l'Union Européenne, le ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur et le ministère de l'agriculture et de la pêche organisent un colloque international sur les interactions entre agriculture et biodiversité. Cet événement, intitulé "Biodiversité et Agricultures : défis d'aujourd'hui, recherche de demain pour une agriculture durable" se tiendra à Montpellier les 4 et 5 novembre 2008. L'INRA qui s'est vu confié l'organisation matérielle de l'événement apporte également un appui scientifique.

Cet événement, destiné à un public de décideurs européens, de scientifiques et de la société civile vise à illustrer l'importance stratégique des recherches sur les interactions entre agriculture et biodiversité : impact de l'agriculture sur la biodiversité, valorisation de la biodiversité par l'agriculture. Les suites attendues de cet événement visent à conforter ce thème au sein du PCRD, dans le cadre des perspectives financières de l'Union européenne. Les résultats de la conférence seront mobilisables en vue du livre vert sur la Montagne et des discussions sur la PAC 2013. Il est prévu d'inviter des représentants des commissions concernées du Parlement européen ainsi que des services de la Commission européenne, dont le Commissaire à l'environnement. De même, les ministres tchèque et suédois de l'agriculture seront invités afin de faciliter la prise en charge de ce thème au-delà de la Présidence française de l'Union Européenne.

#### **Séminaire du Standing Committee on Agricultural Research (SCAR) - 6 et 7 octobre 2008 à Agrocampus Ouest Angers**

Le séminaire SCAR des 6 et 7 octobre 2008 à Agrocampus Ouest Angers est centré sur le thème "connaissance et innovation en agriculture dans l'Union Européenne". Organisé par la DGER avec Agrocampus Ouest d'Angers dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne, il fait partie de l'agenda du Standing Committee on Agricultural Research (SCAR). Il répond à un enga-

gement du conseil des ministres de l'agriculture de l'Union Européenne d'identifier les scénarios d'évolution de l'agriculture européenne dans le cadre d'une bio-économie basée sur la connaissance. L'objectif du séminaire est de poursuivre la réflexion du SCAR sur les scénarios possibles en revisitant les liens entre connaissance et innovation dans l'UE pour identifier les meilleurs moteurs de synergies. Les conclusions du séminaire seront directement utilisées par le SCAR auprès de la Commission Européenne et des Etats-Membres. Les enjeux sont forts : quelle nouvelle politique agricole commune concevoir, nourrie par l'innovation, pour satisfaire les besoins alimentaires croissants des populations et pour améliorer le développement des territoires en protégeant les ressources ?

## L'enseignement technique et l'Europe

La mobilité dans l'enseignement agricole concerne environ 10 000 jeunes et adultes de l'enseignement agricole technique qui sont partis à l'étranger au cours de l'année scolaire 2007-2008, tous financements confondus, dont la moitié en Europe.

L'enseignement agricole reste exemplaire dans le montage de dossiers européens, puisqu'il réussit à mobiliser environ 10 % des fonds européens alloués à la France pour développer la mobilité. Ainsi, malgré une année 2007 un peu difficile, correspondant au lancement de la nouvelle génération du Programme Européen d'Education et de Formation tout au Long de la Vie, les établissements, seuls ou avec l'appui des chargés de mission "Europe" du Bureau des Relations Européennes et de la Coopération Internationale de la DGER, continuent à se mobiliser sur les programmes LEONARDO (stages professionnalisants), COMENIUS (pour l'enseignement prébaccalauréat) ou même ERASMUS pour les BTSA.

Cette année scolaire 2008-2009, le travail qui a été fait pour harmoniser les conventions de stage en Europe pour les apprentis, sera étendu à la formation initiale scolaire, de manière à permettre aux jeunes d'effectuer des mobilités en toute sécurité, respectueuses à la fois de la législation française et de celles des pays d'accueil.

Enfin, la mise en place des sections européennes continue, puisqu'une trentaine d'établissements proposent ces formations en France, permettant aux jeunes d'acquérir des compétences linguistiques supplémentaires, une sensibilisation plus particulière à la réalité européenne et d'accéder au dispositif EUROPASS, dispositif qui permet de valider leur parcours européen et de le faire reconnaître partout en Europe (pour en savoir plus, le site de l'Agence Europe Education Formation France de Bordeaux, partenaire du Ministère, est accessible : [www.2e2f.fr](http://www.2e2f.fr)).

## L'enseignement supérieur et l'Europe

L'Europe s'invite dans les établissements d'enseignement supérieur principalement grâce au programme ERASMUS, programme phare de l'Union Européenne, doté d'un budget de 450 millions d'euros par an.

Ce programme, qui a fêté ses 20 ans en 2007, s'est ouvert à l'enseignement supérieur court, notamment les BTSA et les classes préparatoires aux grandes écoles. Ainsi, ce sont 47 établissements qui ont signé des chartes ERASMUS en 2007, et 40 qui ont été déposées en 2008. L'intérêt de signer cette charte est de pouvoir faire bénéficier les étudiants de mobilités courtes, notamment pour des stages en entreprise, autrefois pris en charge par le programme LEONARDO. Ces stages peuvent venir en complément des mobilités académiques plus classiques financées par le programme. Par ailleurs, la signature d'une charte ERASMUS permet de pouvoir mettre en place des préparations linguistiques et culturelles, et donc, pour les étudiants, d'optimiser leur mobilité tout en développant leurs capacités d'adaptation, leur autonomie de communication interculturelle ainsi que leurs connaissances européennes.

Les établissements d'enseignement supérieur long ont tous signé une charte ERASMUS mais le programme est encore globalement insuffisamment utilisé, en termes de flux d'étudiants.

Le programme ERASMUS MUNDUS, qui vise à construire des partenariats européens, en vue d'accueillir des étudiants et des enseignants des pays tiers continue de progresser puisque 4 établissements français sont engagés à ce jour. Il s'agit de l'ESA d'Angers, de SupAgro Montpellier (via l'IRC), d'Agrocampus Ouest et d'AgroParistech (via l'ENGREF). Dans la nouvelle génération du programme, les étudiants des pays européens peuvent bénéficier de bourses de mobilité, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

Les établissements d'enseignement supérieur sont également éligibles au programme TEMPUS qui permet, entre autres, à des consortia européens de participer à la rénovation des cursus universitaires de pays de la zone Méditerranée, des Balkans et de l'Europe orientale.

La DGER continue à financer des stages en entreprise ou dans des laboratoires : cette aide permet de faire partir environ 2 400 étudiants par an (1 500 étudiants du supérieur long et 900 BTSA), dont la moitié vers des pays européens.

En 2008-2009, le programme Géco-Glen, qui permet d'envoyer des binômes d'étudiants franco-allemands pour 3 mois dans des pays en voie de développement, continue : en 2008, ce seront 30 jeunes des établissements d'enseignement agronomique et vétérinaire français qui effectueront une mobilité de 3 mois.

## ● L'enseignement supérieur agricole et vétérinaire dans les grandes évolutions nationales

### Les évolutions des grandes écoles et des pôles de compétences

La réorganisation de l'enseignement supérieur agricole, engagée depuis 2003, s'est traduite par plusieurs réformes de fond, désormais concrètes.

#### Les pôles de compétences se structurent progressivement

La politique de constitution des pôles de compétences a permis de réorganiser depuis 2004 les liens entre les 21 établissements d'enseignement supérieur agricole publics et privés, les centres de recherche, surtout de l'INRA et du Cemagref, et les organismes de développement. Ces pôles se sont essentiellement organisés sous forme de Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) entre fin 2005 et mai 2007. Ce projet ambitieux a pour objectif d'offrir un ensemble de formations de haut niveau dans le domaine des Sciences et Technologies du Vivant et de l'Environnement, lisible et compétitif à l'échelle nationale, européenne et internationale. Sept pôles ont ainsi été constitués :

- quatre portés par des établissements sous tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche : les pôles francilien, montpelliérain, Ouest et Rhône-Alpes Massif central ;
  - trois construits en partenariat avec le Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche : les pôles dijonnais, lorrain et toulousain.
- Dans ces pôles, l'enseignement supérieur agricole a lié d'autres partenariats et participe à deux pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) comme membre fondateur, à Paris (Paris Tech), et Rennes (Université européenne de Bretagne).

Une démarche de même nature, mais essentiellement avec des établissements du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, a été entreprise avec deux établissements de l'enseignement supérieur agricole, l'école nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux (ENITAB) et l'école nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES). Les établissements se sont ainsi insérés dans la politique de site locale et sont maintenant soit membre fondateur d'un PRES (ENITAB), soit en voie de rattachement avec l'Université (ENGEES).

#### La première vague de contractualisation s'est terminée en décembre 2007 et la seconde s'est mise activement en place dès janvier 2008.

Prévue par le Code de l'Education et le Code Rural, cette politique concrétise l'évolution nécessaire des relations de la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) avec les établissements publics de l'enseignement supérieur agricole qui doivent passer d'un mode purement tutélaire, où l'Etat contrôle et sanctionne, à un mode contractuel,

basé sur la négociation et une vision partagée des évolutions à venir.

Un contrat, établi en général pour quatre ans sur la base du projet de l'établissement, porte sur les moyens budgétaires programmés, l'offre pédagogique, la structuration de la recherche et le patrimoine des établissements. Précédé d'une analyse des demandes de chaque établissement, il fait l'objet, en cours de réalisation, d'un bilan de la part de l'établissement et d'une évaluation de la part de la DGER.

La première vague de contrats a concerné tous les établissements publics, et environ un tiers de la subvention de fonctionnement qui leur est accordée. Le calcul de l'autre part de la subvention de fonctionnement repose en effet sur une matrice de calcul dite "CERES" (critères d'évaluation et de répartition dans l'enseignement supérieur), portant sur des données analytiques. Cette première vague arrive à échéance en 2007 pour les premiers.

La campagne contractuelle qui lui succède en 2008 est marquée par un contexte législatif sensiblement différent. La mise en œuvre de la LOLF, devenue effective au premier janvier 2006, et l'intervention de la loi programme sur la recherche du 18 avril 2006 créent un contexte favorable pour renforcer le rôle du contrat, instrument de pilotage et de dialogue entre le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et ses établissements d'enseignement supérieur.

Afin de préparer cette action, un audit de la première vague a été réalisé, piloté par le Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux. La DGER a élaboré en parallèle un document d'orientation stratégique de la contractualisation qui a été diffusé à l'ensemble des écoles en juillet 2007.

S'appuyant sur les recommandations de cet audit, ce document fixe le cadre dans lequel la nouvelle campagne de contractualisation doit s'inscrire et les orientations sur lesquelles les écoles doivent s'appuyer pour mener le processus qui doit aboutir à la signature du nouveau contrat quadriennal.

Les contrats conclus avec les établissements seront désormais articulés avec les projets des pôles de compétences. Ils en préciseront les objectifs et définiront des indicateurs de performance mesurables et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs. L'ensemble de la dotation de fonctionnement sera contractualisée et un plafond d'emplois sera défini. Ils se déclineront en six axes majeurs : formation, recherche et valorisation, stratégie internationale, vie étudiante, stratégie documentaire et management contractuel.

La politique contractuelle confortera le pilotage par objectifs, dont les entretiens de gestion sont la déclinaison annuelle. Ceux-ci permettent le suivi annuel des performances relatives aux objectifs

affichés, ainsi que l'ajustement des moyens octroyés aux établissements pour l'année concernée.

### **Les établissements d'enseignement supérieur public s'inscrivent dans les nouvelles politiques de sites.**

Les écoles s'inscrivent dans le plan campus, lancé à l'initiative du Président de la République, en faveur de l'immobilier universitaire. Celui-ci bénéficie d'un effort de financement exceptionnel à hauteur de 5 milliards € provenant de la cession d'une partie de la participation de l'Etat dans le capital d'EDF. Il vise à rénover et à redynamiser les campus existants grâce à un investissement massif et ciblé, pour créer de véritables lieux de vie, fédérer les grands campus de demain et accroître leur visibilité internationale.

Intégrées dans les dossiers présentés par les universités avec lesquelles elles entretiennent des relations privilégiées, L'ENGEES, L'ENITAC et AgroParisTech (sites parisiens dans le cadre de l'opération du plateau de Saclay) pourraient ainsi bénéficier de ces mesures prévues dans les appels à projets dont le lancement opérationnel aura lieu en 2009.

D'autre part, la réhabilitation de l'Ecole nationale Vétérinaire d'Alfort sera poursuivie et la mise aux normes d'accessibilité de l'ensemble des écoles de façon à favoriser l'accueil de tous les usagers sera entreprise dès la fin de l'année 2008.

## **La recherche dans l'enseignement supérieur agricole**

### **Les thématiques emblématiques des pôles**

Dans le domaine de la recherche, la mise en place des pôles de compétences doit permettre une meilleure structuration des thématiques de recherche menées par les acteurs de l'enseignement supérieur.

Cette politique devra aboutir à une plus grande concentration des activités sur quelques thématiques emblématiques, assurant de ce fait une qualité et une lisibilité des travaux de recherche au niveau national et international. Ces thématiques consacreront les principales spécialités des pôles associant les établissements de l'enseignement supérieur agricole et les organismes de recherche

Ces démarches permettront le resserrement des liens entre formation et recherche. En effet, par leur caractère attractif au niveau scientifique et par leur meilleure visibilité (notamment internationale), ces thématiques contribueront à amener de jeunes étudiants vers la formation par la recherche et conduiront à une augmentation du nombre de doctorants dans les établissements de l'enseignement supérieur agricole.

### **Le développement de partenariats**

En 2007, les trois quart des 150 unités de recherche de l'enseignement supérieur agricole (non compris les activités scientifiques individuelles) ont développé des partenariats institutionnels avec des organismes de recherche (principalement avec l'INRA, le CEMAGREF, le CNRS et les universités), sous la forme d'unités mixtes regroupant des enseignants chercheurs et des chercheurs. Cette politique de rapprochement avec les organismes de recherche sera poursuivie, pour limiter le nombre d'unités dont la faible taille et l'isolement réduisent la capacité à produire des travaux de recherche de qualité.

Le partenariat avec des acteurs économiques sera également encouragé afin d'assurer la valorisation de la recherche, notamment par le transfert des savoirs vers le domaine industriel et commercial (par exemple sous la forme de brevets). Cette valorisation des travaux de recherche constitue plus que jamais une priorité, tant dans la perspective d'une croissance économique durable qu'au regard de l'objectif visant à se prémunir contre les risques sanitaires émergents.

## **Le BTSA : poursuite de la rénovation et nouvelles procédures d'inscription**

Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche continue à faire évoluer les formations de brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) pour faciliter la mobilité des étudiants grâce à l'acquisition de crédits européens (ECTS), pour rénover certaines options afin qu'elles répondent toujours plus à la réalité professionnelle et enfin pour simplifier la procédure d'admission des étudiants en s'inscrivant dans le dispositif national d'accès à l'enseignement supérieur "Admission post-bac".

La réflexion engagée autour de l'inscription des BTSA dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur continue.

**Au niveau réglementaire**, la DGER a introduit au règlement général relatif à l'organisation des BTSA, les nouvelles dispositions suivantes :

- les BTSA sont des formations de l'enseignement supérieur qui s'inscrivent dans le cadre de l'architecture européenne, l'obtention du BTSA emporte l'acquisition de 120 crédits européens,
- une attestation descriptive du parcours de formation propose pour chaque élément constitutif de la formation une valeur en crédits dans la limite des 120 crédits,
- la possibilité pour les lycées d'établir des conventions pédagogiques avec d'autres établissements d'enseignement français ou étrangers pour faciliter l'orientation ou la poursuite d'études.

La réflexion porte également sur l'évolution des modalités d'évaluation.

### **Programme de rénovation des options de BTSA**

1- Rentrée 2009 : viticulture-œnologie - industries agroalimentaires - analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques.

2- Rentrée 2010 : productions animales - technologies végétales - production horticole - technico-commercial.

3- Rentrée 2011 : aménagements du paysage - gestion et protection de la nature - gestion forestière - gestion et maîtrise de l'eau.

4- Rentrée 2012 : analyse et conduite des systèmes d'exploitation - développement agricole des régions chaudes - génie des équipements agricoles.

### **Dispositif "Admission postbac"**

La DGER a décidé d'être partie prenante, à compter de l'année 2009, du dispositif national de recrutement "Admission postbac" mis en place par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'échelle de la France entière, pour les recrutements dans toutes les sections préparatoires au brevet de technicien supérieur agricole (BTSA), après avoir expérimenté ce dispositif dans six régions en 2008 (Aquitaine, Auvergne, Corse, La Réunion, Pays de la Loire et Poitou-Charentes).

Jusqu'alors, les recrutements dans les sections préparatoires au brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) relevait d'une Commission nationale d'admission sous tutelle du seul Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Cette Commission s'appuyait pour procéder aux recrutements sur un logiciel dédié dénommé "Agrion" créé par le CNERTA au début des années 2000.

Les candidats peuvent émettre jusqu'à douze vœux pour des inscriptions en BTSA, autant en CPGE et dans d'autres formations, universitaires notamment. Une proposition d'affectation est faite au candidat lors d'une première phase d'admissions. Il peut soit l'accepter, soit la refuser définitivement, soit encore la refuser dans un premier temps dans l'espoir d'avoir une formation mieux classée dans ses vœux lors des deux autres phases d'admission.

Le dispositif "Admission postbac" ne constitue pas un système de recrutement des étudiants mais un "facilitateur" d'accès à l'offre de formations de l'enseignement supérieur. Le recrutement des étudiants relève de la responsabilité des établissements qui procèdent à la sélection des candidats au regard des critères précédemment utilisés dans la procédure Agrion.



# LES DONNÉES ESSENTIELLES



## L'organisation générale de l'enseignement agricole

L'enseignement agricole relève du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche depuis la création de celui-ci. La loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 lui attribue 5 missions à savoir :

- assurer une formation générale, technologique et professionnelle initiale et continue ;
- participer à l'animation du milieu rural ;
- contribuer à l'insertion scolaire des jeunes, sociale et professionnelle de ces derniers et des adultes ;
- contribuer aux activités de développement, d'expérimentation et de recherche appliquée ;
- participer aux actions de coopération internationale notamment en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, d'apprentis, d'étudiants, de stagiaires et d'enseignants.

Les diplômes auxquels prépare l'enseignement agricole, sont les suivants :

- Niveaux I et II : licences professionnelles, masters, diplômes d'ingénieurs, de vétérinaires, paysagistes, doctorats.
- Niveau III : BTS (Brevet de Technicien Supérieur Agricole).
- Niveau IV : BTA (Brevet de Technicien Agricole), baccalauréats professionnel, technologique et général.
- Niveau V : CAPA (Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole), BEPA (Brevet d'Études Professionnelles Agricoles), BPA (Brevet Professionnel Agricole).

L'enseignement agricole est dispensé dans des établissements publics et privés implantés sur tout le territoire national.

**L'enseignement agricole technique public** accueille 40% des effectifs et s'organise de la façon suivante. Les lycées d'enseignement général et technologique agricole (LEGTA) et les lycées

professionnels agricoles (LPA) dispensent les formations scolaires techniques. Les centres de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA) et les centres de formation d'apprentis (CFA) assurent les formations continues pour adultes et les formations par apprentissage.

**L'enseignement agricole technique privé** intègre 60% des effectifs. L'enseignement technique relève de trois fédérations : le CNEAP (Conseil national de l'enseignement agricole privé), l'UNMFREO (Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation), l'UNREP (Union nationale rurale d'éducation et de promotion) liées par contrat avec l'État.

L'équivalent du rectorat dans les régions est la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF) par l'intermédiaire de son Service Régional de la Formation et du Développement (SRFD) ; pour les DOM-TOM, il s'agit du Service de la Formation et du Développement (SFD) de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt (DAF).

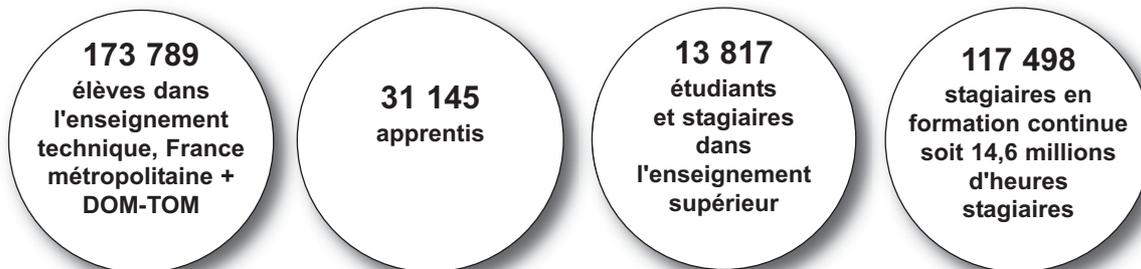
**L'enseignement agricole supérieur** forme des ingénieurs, des paysagistes, des vétérinaires, des enseignants, des chercheurs et des cadres spécialisés. Les formations sont délivrées par 14 établissements publics et 7 écoles d'ingénieurs privées sous contrat avec l'État.

La Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche - DGER - exerce les compétences du ministère de l'agriculture relatives à l'enseignement général, technologique et professionnel agricole, la formation continue agricole, à l'enseignement supérieur agronomique, agroalimentaire, vétérinaire et paysager, à la recherche et au développement.

# Les effectifs

D'après les premières estimations de fin août 2008, le nombre d'élèves dans l'enseignement agricole technique serait de plus de 173 000.

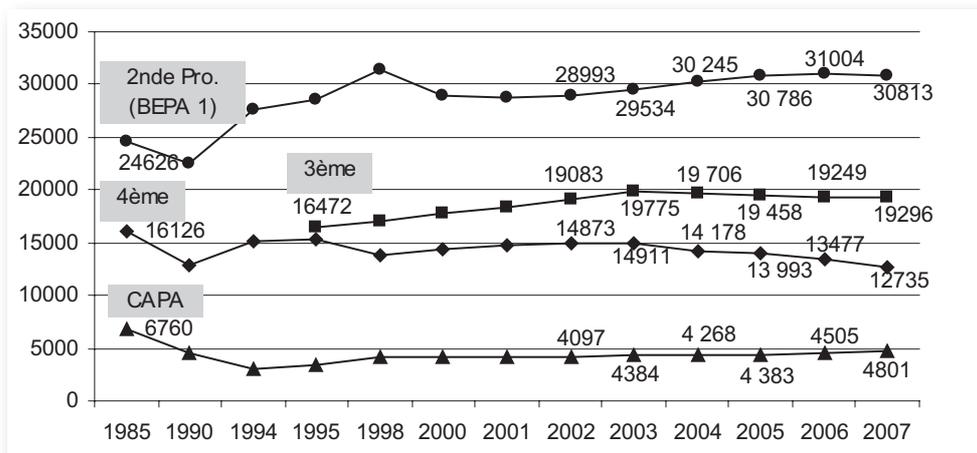
Pour mémoire, l'enseignement agricole a accueilli en 2007 :



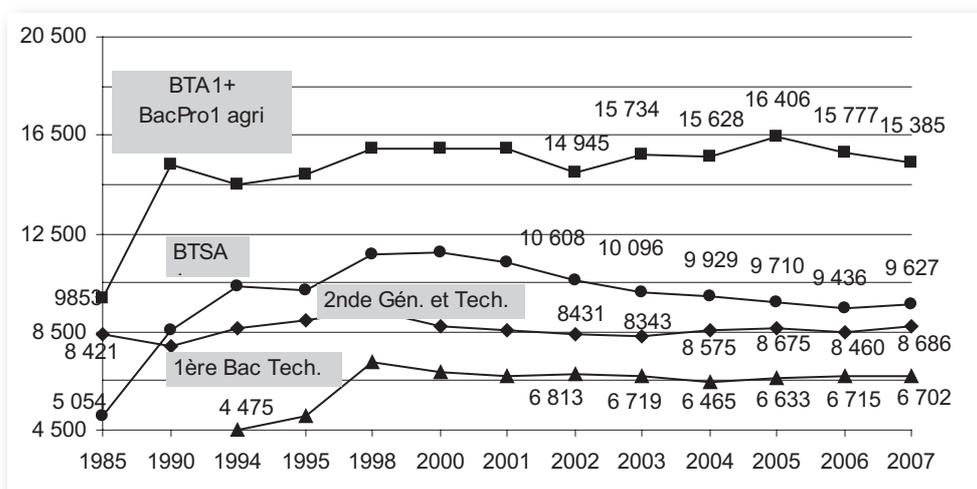
La répartition des effectifs entre filles et garçons a été la suivante : chez les élèves, les filles représentent 51% des effectifs.

## ● En formation scolaire

Flux d'entrée des niveaux V et IV



Flux d'entrée des niveaux IV et III



Jusqu'en 2003 : France métropolitaine + DOM TOM ; à partir de la rentrée scolaire 2004 : France métropolitaine + DOM.  
Source : DGER - Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

## Répartition des élèves dans les formations professionnelles par secteur professionnel (2006-2007)

En 2007, dans la France métropolitaine et Dom, les effectifs des formations professionnelles (CAPA, BEPA, BTA, Bac Pro, BTSA) représentent 113 500 jeunes qui se répartissent dans quatre grands secteurs.

**Le secteur des services**, avec 45,3% des effectifs des formations professionnelles et 51 272 jeunes, confirme sa place de principal secteur professionnel dans l'enseignement technique agricole.

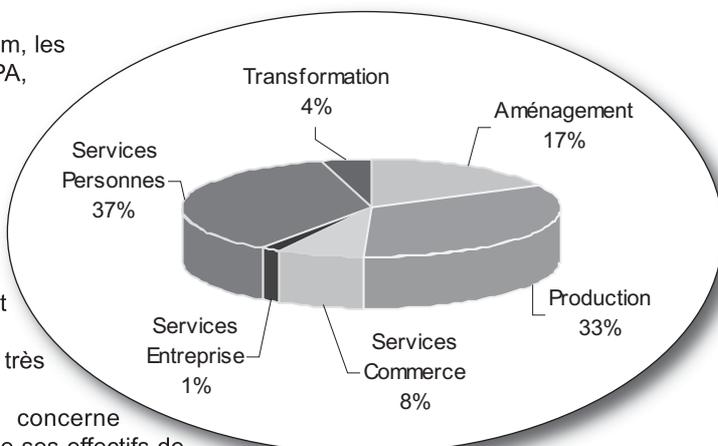
Ce secteur se décompose en trois parties très inégales :

- Secteur des services aux personnes concerne 40 918 jeunes (36,1%) mais l'augmentation de ses effectifs de 564 élèves (+1,4%) est moins forte qu'en 2006.
- Secteur de la commercialisation (7,7%), avec 8 683 jeunes, diminue de 1,6%, mais sa part reste stable.
- Secteur des services aux entreprises (1,5%), concerne 1 671 jeunes, et voit ses effectifs baisser de 9,7%.

**Le secteur de la production** avec 33,4 % des effectifs voit sa part et ses effectifs régresser chaque année. Il concerne 37 976 jeunes. Il diminue ses effectifs de 644 jeunes (-1,7 %).

**Le secteur de l'aménagement** représente 17,1 % des effectifs et compte 19 390 jeunes. Il voit sa part se stabiliser ainsi que ses effectifs (- 0,1%).

**Le secteur de la transformation** n'évolue pas. Il représente seulement 4,3% des effectifs des formations professionnelles agricoles et compte 4 862 jeunes.



## Catégories socioprofessionnelles des familles

Parmi les 172 224 élèves et étudiants du supérieur court de l'enseignement agricole (France métropolitaine et DOM), 25 474 sont originaires du milieu agricole en 2007 et se répartissent entre les secteurs public et privé. Les catégories sociales les plus représentées sont celles des ouvriers et des employés avec respectivement 39 881 et 36 476 élèves. 37,5% des jeunes scolarisés dans le secteur privé sont issus de familles d'ouvriers ou sans activité professionnelle.

L'évolution des catégories socio-professionnelles poursuit en 2007 les tendances observées les années précédentes.

Le mouvement le plus marquant entre les deux dernières rentrées scolaires concerne la baisse de la part des enfants d'agriculteur exploitant ou de salarié agricole qui passe de 15,4% à 14,8%. La représentation des enfants d'ouvrier agricole ou d'employé augmente : elle est de 44,3%. Les familles de cadres et professions intermédiaires voient leur part progresser et sont 20,4%.

### Evolution de 1990 à 2007 des catégories socioprofessionnelles (en %)

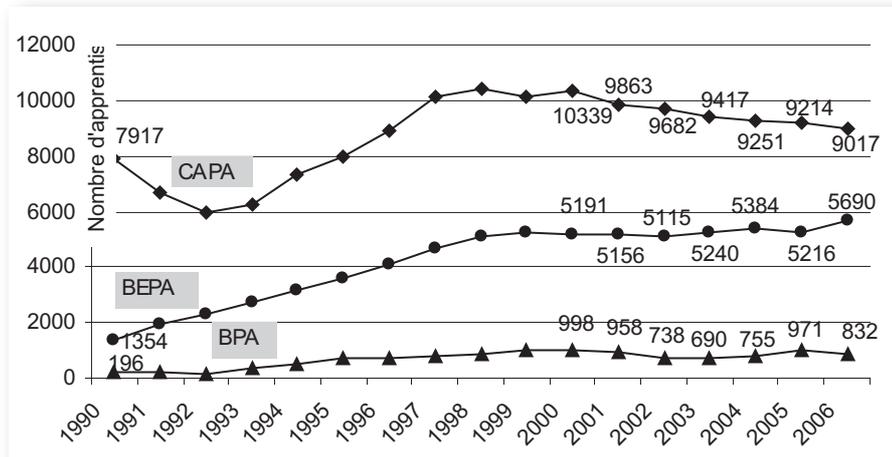
année scolaire	France métropolitaine + DOM + TOM				France métropolitaine + DOM			
	1990	1994	1998	2004	2004	2005	2006	2007
Agriculteurs et salariés agricoles	35,9	24,9	20,9	17,0	17	16,2	15,4	14,8
Ouvriers et employés	31,0	37,9	40,9	43,0	43,2	43,9	44,1	44,3
Cadres et professions intermédiaires	13,4	15,9	18,0	19,7	19,9	19,7	20,0	20,4
Artisans et commerçants	8,4	8,5	8,4	8,2	8,20	8,4	8,5	8,6

Source : DGER -  
Ministère de l'Agriculture  
et de la Pêche

## ● En apprentissage

En 2007-2008, les effectifs d'apprentis devraient avoisiner les 32 000 soit afficher une progression de 3%. Les résultats de l'enquête sont en cours d'analyse. L'enquête repose sur les données individuelles des apprentis inscrits au 31 décembre 2007.

### Évolution des effectifs du niveau V



31 145 apprentis inscrits dans des formations du second degré et du supérieur court et long de l'enseignement professionnel agricole dans la France entière, ont été déclarés en 2006-2007.

De 1980 à 1992, le nombre d'apprentis s'est accru légèrement chaque année, passant de 8000 à 10000, soit + 30,2% en douze ans soit +2,5% par an.

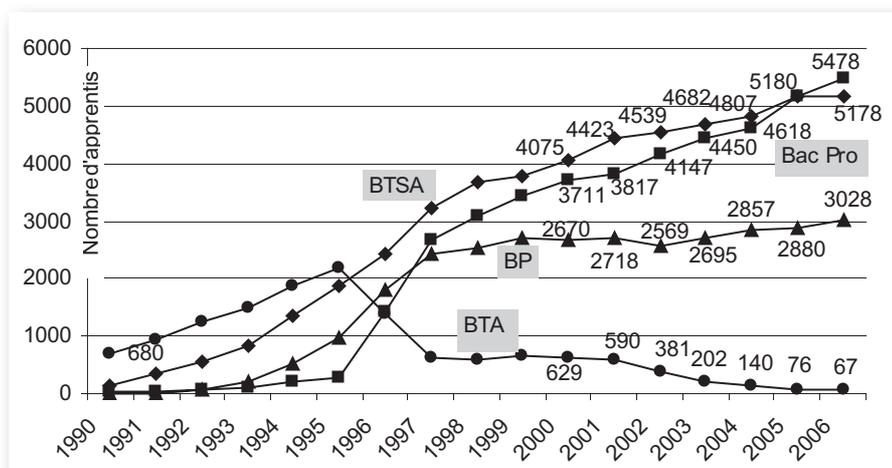
A compter de 1993, les effectifs ont progressé fortement chaque année (+19,5% par an en moyenne).

A compter de 1998, on observe un ralentissement de cette croissance.

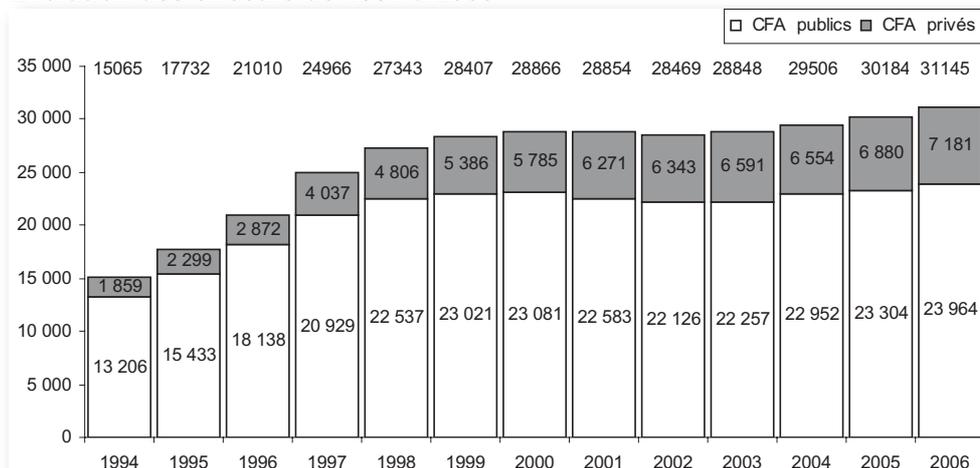
En 2006, l'évolution du nombre d'apprentis confirme la reprise de la croissance entamée en 2003 (+ 3,2% par rapport à 2005, soit près d'un millier d'apprentis supplémentaires).

Malgré une progression constante des effectifs féminins (+7,3%), la population des apprentis reste très masculine (79,7%).

### Évolution des effectifs du niveau IV et III



### Évolution des effectifs de 1994 à 2005



Source : DGER - Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

## ● En formation professionnelle continue

Réservée aux adultes, cette formation accessible tout au long de la vie, permet d'acquérir des qualifications complémentaires et de nouveaux diplômes pour élever leur niveau de formation.

En 2007, 117 498 stagiaires ont suivi 14,6 millions d'heures de formation dont 71% dans le secteur public et 29 % dans le secteur privé.

Elles ont été dispensées dans 367 centres de formation professionnelle continue relevant du ministère de l'agriculture et de la pêche.

- 174 établissements publics parmi lesquels les CFPPA (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole) et les établissements d'enseignement supérieur pour les niveaux I et II.
- 193 centres privés (ayant répondu à l'enquête).

## ● En formation supérieure

Pour mémoire, l'enseignement agricole a accueilli en 2007-2008 : 13 817 étudiants, apprentis et stagiaires dans l'enseignement supérieur.

Chez les étudiants du supérieur long, les filles sont 58% en formation initiale public et privé. Concernant l'enseignement supérieur public, les filles sont majoritaires dans les formations de vétérinaire (72,3%), dans la formation de paysagiste (60,7%), dans les formations initiales d'ingénieurs (63,6%), dans les écoles nationales supérieures agronomiques (63,9%), dans les écoles nationales d'ingénieurs des travaux et assimilés (58,4%), et sont 59,1% dans les écoles d'application. Elles sont très légèrement majoritaires dans les formations initiales de troisième cycle (50,9%).

S'agissant de l'enseignement supérieur privé, les jeunes filles représentent 48,1% des effectifs des formations initiales d'ingénieurs.

### Nombre d'élèves, apprentis et stagiaires inscrits en 2007-2008 par familles d'écoles

Noms des familles d'écoles	Formations de base diplômantes			Formations de 3e cycle		Total
	Formations initiales	Formations en apprentissage	Formations continues	Doctorants	DNMP, DNMR mastères, CEAV, DESV	
Écoles nationales supérieures agronomiques (ENSA) et assimilées	2019	74	3	500	540	3136
Écoles nationales d'ingénieurs des travaux (ENIT) et assimilées	2701	0	107	0	503	3311
Écoles nationales vétérinaires (ENV)	1842	0	0	0	97	1939
École nationale supérieure du paysage (ENSP)	178	0	0	0	66	244
École nationale de formation agronomique (ENFA)	173	0	0	0	16	189
Écoles d'application et de spécialisation	176	0	0	89	65	330
Centres de 3e cycle	23		0	0	122	145
Écoles privées	4119	320	29	0	55	4523
<b>Total</b>	<b>11231</b>	<b>394</b>	<b>139</b>	<b>589</b>	<b>1464</b>	<b>13817</b>

Source : DGER - Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

## Les résultats aux examens

		session 2004	session 2005	session 2006	session 2007	session 2008*
CAPA	présents	5 505	5 918	6 145	6 081	5 989
	admis	4 639	4 985	5 063	5 103	5 168
	% de réussite	84,3%	84,2%	82,4%	83,9%	86,3%
BEPA	présents	27 795	28 245	29 175	29 090	29 538
	admis	22 708	23 564	24 004	23 573	24 476
	% de réussite	81,7%	83,3%	82,3%	81,0%	82,9%
BTA	présents	5 896	5 547	5 789	1 830	655
	admis	4 639	4 478	4 192	1 318	500
	% de réussite	78,7%	80,7%	72,4%	72,0%	76,3%
BAC PRO AGRI et E.NAT.	présents	10 707	10 950	11 010	15 563	15 484
	admis	8 675	8 738	8 870	12 528	12 584
	% de réussite	81,0%	79,8%	80,6%	80,5%	81,3%
BAC S	présents	1 578	1 603	1 759	1 715	1 732
	admis	1 310	1 279	1 527	1 448	1 546
	% de réussite	83,0%	79,8%	86,8%	84,4%	89,3%
BAC TECHNO	présents	6 937	6 870	6 602	6 749	5 994
	admis	5 298	5 352	5 046	5 433	4 591
	% de réussite	76,4%	77,9%	76,4%	80,5%	76,6%
BTSA	présents	13 875	13 444	12 985	12 524	12 181
	admis	10 128	9 630	9 377	8 793	9 075
	% de réussite	73,0%	71,6%	72,2%	70,2%	74,5%
TOTAL	présents	72 293	72 577	73 465	73 552	71 573
	admis	57 397	58 026	58 079	58 196	57 938
	% de réussite	79,4%	80,0%	79,1%	79,1%	80,9%

Les résultats provisoires de juin 2008 correspondent aux examens mis en oeuvre par l'enseignement agricole auxquels s'ajoutent les résultats obtenus au Bac S.

\* sans la Nouvelle Calédonie (sessions d'examens en décembre).

Source : DGER -  
Ministère de l'Agriculture  
et de la Pêche

# L'insertion professionnelle

## ● Enseignement supérieur

Les trajectoires professionnelles des ingénieurs diplômés de l'enseignement supérieur agricole sortis en 2002.

Pour la plupart des ingénieurs diplômés de l'enseignement supérieur agricole (ESA) en 2002, l'entrée dans la vie active s'effectue sans obstacle majeur. Au 1er trimestre 2007, leur taux net d'activité s'élève à 95,3%. Cependant, ces jeunes diplômés peuvent connaître des trajectoires variables selon leur établissement d'origine et selon leur sexe.

Les diplômés des écoles nationales supérieures agronomiques (ENSA) sont les plus nombreux à poursuivre des études. Les femmes, notamment celles issues des écoles privées et des écoles nationales d'ingénieurs des travaux agricoles (ENITA) mais aussi des ENSA, rencontrent davantage de difficultés pour accéder à un emploi stable. De plus, les sec-

teurs diversifiés dans lesquels les ingénieurs de l'enseignement supérieur agricole travaillent, ne leur offrent pas des emplois aux caractéristiques comparables : ceux qui sont embauchés par des entreprises privées bénéficient plus souvent de contrat à durée indéterminée et perçoivent de meilleures rémunérations que les salariés des organismes publics et parapublics.

Situation au premier trimestre 2007 (en %) pour les diplômés en 2002

	Etudes	Recherche d'emploi	Indépendants	CDI	CDD	Autres situations	Total
Femmes	4,8	5,2	1,2	74,6	13,1	1	100
Hommes	4,4	3,5	5,1	74,6	11,7	0,7	100
ENSA	5,7	4	1,7	72,8	15,8	0	100
ENITA	4	5,4	3,6	71	14,7	1,3	100
ENITA IAA	5,2	6,5	0,7	79,1	5,9	2,6	100
Ecoles privées	3,6	3,3	4,9	77	10,5	0,7	100
TOTAL	4,7	4,5	2,9	74,6	12,5	0,9	100

Source : ENESAD - Eduter 2007

## ● Enseignement technique et supérieur court

Pour connaître le devenir des anciens élèves et apprentis, la DGER avec l'appui de tous les établissements scolaires, réalise depuis 1993, des enquêtes (labellisées INSEE) quatre ans après la fin de la scolarité des jeunes.

En 2007, les enquêtes ont porté sur les sortants 2002-2003 du niveau V, Certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA) et du niveau IV, Brevet de technicien agricole (BTA), Baccalauréat professionnel (Bac Pro), Baccalauréat scientifique (Bac S) et Baccalauréat technologique (Bac Techno).

### Diplômés CAPA sortant de la voie scolaire

Les effectifs soit 2 608 élèves sont moins importants que ceux des apprentis. Les garçons sont aussi majoritaires (56%) mais moins représentés que chez les apprentis. Les filles dominent dans le secteur des services.

Les poursuites d'études sont en baisse et concernent 66,5% des élèves diplômés.

Diplôme	enquêtes	Insertion			Chômage		
		filles	garçon	total	filles	garçon	total
CAPA	2007	57,9	84,5	<b>71,9</b>	30,6	9,3	<b>18,8</b>
	2005	56	74	<b>65,7</b>	36,6	20,9	<b>28</b>
BEPA	2006	71,8	84,7	<b>76,5</b>	18,9	9	<b>15,2</b>
	2004	74,7	84,4	<b>78,3</b>	17,1	9,8	<b>14,2</b>
BTA	2007	81,1	83,9	<b>81,6</b>	8,4	5,6	<b>7,9</b>
	2005	82,2	85,4	<b>82,9</b>	9,3	7,1	<b>8,8</b>
Bac Pro	2007	83,6	95	<b>92,2</b>	10,1	2,4	<b>4,3</b>
	2005	84,3	94,5	<b>92,1</b>	10,6	4,1	<b>5,6</b>
BTSA	2006	86,4	92,5	<b>90,3</b>	7,6	4	<b>5,3</b>
	2004	89,1	93,1	<b>91,7</b>	7	4,2	<b>5,2</b>

Source : DGER - Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

### L'insertion professionnelle :

Le taux d'insertion progresse et atteint 71,9%. Le taux de chômage baisse de 10 points mais reste élevé (18,8%) surtout chez les filles.

Les anciens élèves travaillent surtout comme ouvrier paysagiste ou agricole ou divers (61,1%) ou comme employé (31,5%).

Au total, 60,2% sont employés dans un secteur lié à l'agriculture ou à l'aménagement.

### **Diplômés CAPA sortants de l'apprentissage**

L'enquête concerne 4 410 inscrits (88,3 % de garçons). Les secteurs de la production et de l'aménagement sont dominants et représentés à part égale.

**Les poursuites d'études** des diplômés sont en augmentation et atteignent 54,7%. Les apprentis issus des formations du secteur de la production agricole poursuivent plus souvent des études que ceux des autres formations.

#### **L'insertion professionnelle :**

Elle concerne 68,7 % des diplômés du CAPA (jeunes entrés directement sur le marché du travail après le CAPA ou ceux qui ont poursuivi des études sans obtenir de diplôme de niveau supérieur).

Le taux d'insertion global reste satisfaisant en 2007: il est de 82,6% (83,3% en 2005), même si le taux de chômage reste le plus élevé de tous les niveaux de l'apprentissage : il est de 12,1%.

Les anciens apprentis travaillent comme ouvrier paysagiste (27,4%) ou agricole (20,9%) ou dans des spécialités très diverses.

Au total, 64,9% sont employés dans un secteur lié à l'agriculture ou à l'aménagement.

### **Diplômés BTA et Baccalauréats sortants de la voie scolaire**

L'enquête concerne :

- 6 494 élèves en grande partie des filles (76,2%) qui ont préparé un BTA en majorité dans le secteur des services en milieu rural (80,4% des effectifs féminins).

- 8 184 élèves, en majorité des garçons (73,4%) qui ont préparé un Bac professionnel dans le secteur de la conduite et gestion de l'exploitation agricole ou des travaux paysagers, pour plus de la moitié.

- 6 199 élèves inscrits en terminale du Bac technologique et 1706 élèves inscrits en terminale du Bac scientifique.

**Les poursuites d'études** concernent :

- 72,5% des BTA diplômés, dans le secteur paramédical ou social surtout.

- 51,7% des bacheliers professionnels, nombreux à choisir un BTSA ACSE ou Aménagement paysager.

- 95,1% des bacheliers technologiques qui choisissent en grande majorité un BTSA (autour de 86,1%) et 99,2% des bacheliers scientifiques qui ne sont que 34,9% à poursuivre en BTSA.

#### **L'insertion professionnelle :**

Elle concerne 72,6% des anciens élèves diplômés du Bac professionnel ainsi que 71,8% des anciens élèves issus du BTA.

Les bacheliers scientifiques et technologiques sont très peu concernés en raison de leur taux élevé de poursuites d'études.

Les bacheliers professionnels sont peu nombreux à la recherche d'un emploi et connaissent une très bonne insertion (92,2%). Un jeune sur quatre

(toutes spécialités confondues) est agriculteur ou aide familial. Mais un jeune sur deux est ouvrier et la moitié dans l'agriculture ou dans le secteur du paysage.

Les techniciens agricoles (BTA) ont une bonne insertion (81,6%). Les emplois sont très divers. Les ouvriers sont majoritaires (59%) chez les jeunes du secteur de l'aménagement ; les employés (94,6%) chez ceux du secteur des services.

### **Diplômés BTA et Baccalauréats sortants de l'apprentissage**

Ils sont 1 931 inscrits en terminale du bac professionnel et 253 inscrits en BTA.

La poursuite d'études concerne 36,8% des diplômés du bac professionnel et 54,8% des diplômés du BTA.

Taux d'insertion : 93,6% (Bac Pro).

Taux de chômage : 4,3% (Bac Pro).

Les chiffres sont trop faibles en BTA pour donner des résultats statistiques.

En 2006, les deux enquêtes ont porté sur les sortants 2000-2002 du niveau V, Brevet d'études professionnelles agricoles (BEPA) et du niveau III, Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA).

### **Diplômés BEPA sortants de la voie scolaire**

L'enquête concerne 25 044 inscrits (52,6% de filles) dont plus de 1/3 est inscrit dans le secteur des services aux personnes.

**Les poursuites d'études** (84%) augmentent encore avec 84% des diplômés (82,3% en 2004). La réussite au niveau IV se stabilise et concerne 76,6% d'entre eux. Un jeune sur 4 titulaire du BEPA mènera des études supérieures (niveau III).

#### **L'insertion professionnelle :**

Les entrées dans la vie active avec ce seul diplôme diminuent légèrement (35,7% des diplômés BEPA ; 37 % en 2004).

Elles concernent 43,6% des filles et le plus souvent dans les secteurs de la santé-social et du commercial. Les garçons (27,1%) occupent plutôt des emplois d'ouvriers dans l'agriculture et le paysage d'abord, dans les autres secteurs ensuite.

Taux d'insertion : 76,5 (78,3% en 2004).

Taux de chômage: 15,2% (14,4% en 2004).

### **Diplômés BEPA sortants de l'apprentissage**

L'enquête porte aussi sur 2 371 inscrits en apprentissage (80% de garçons).

Près des 3/5 proviennent d'une filière du secteur de la production.

57% poursuivent des études.  
Taux d'insertion : 85,6  
Taux de chômage : 9,1%.

### **Diplômés BTSA sortants de la voie scolaire**

L'enquête concerne 10 432 inscrits (64,1 % de garçons)  
Le secteur production est dominant.

**Les poursuites d'études** des diplômés sont en augmentation et atteignent 49,4%.

Pour la première fois, les études courtes sont nettement moins fréquentes que les études longues. Ceux qui entreprennent des études longues sont 88,2% (81,7% en 2000) à obtenir un diplôme de niveau II (licences professionnelles, maîtrises...).

#### **L'insertion professionnelle :**

Elle concerne 72,6 % (83% en 2000) des diplômés du BTSA (jeunes entrés directement sur le marché du travail après le BTSA ou ceux qui ont poursuivi des études sans obtenir de diplôme de niveau supérieur). Le BTSA reste un diplôme d'insertion professionnelle de niveau III.

Le taux d'insertion global reste élevé : il est de 90,3% (91,7% en 2004, 93% en 2002).

Le taux de chômage reste faible : il est de 5,3%.

Le secteur d'activité des productions agricoles s'accroît de 2,9 points et demeure le premier débouché des BTSA (25,2%). Près de la moitié des jeunes exerce une profession intermédiaire : technicien, technico-commercial, agent de maîtrise.

### **Diplômés BTSA sortants de l'apprentissage**

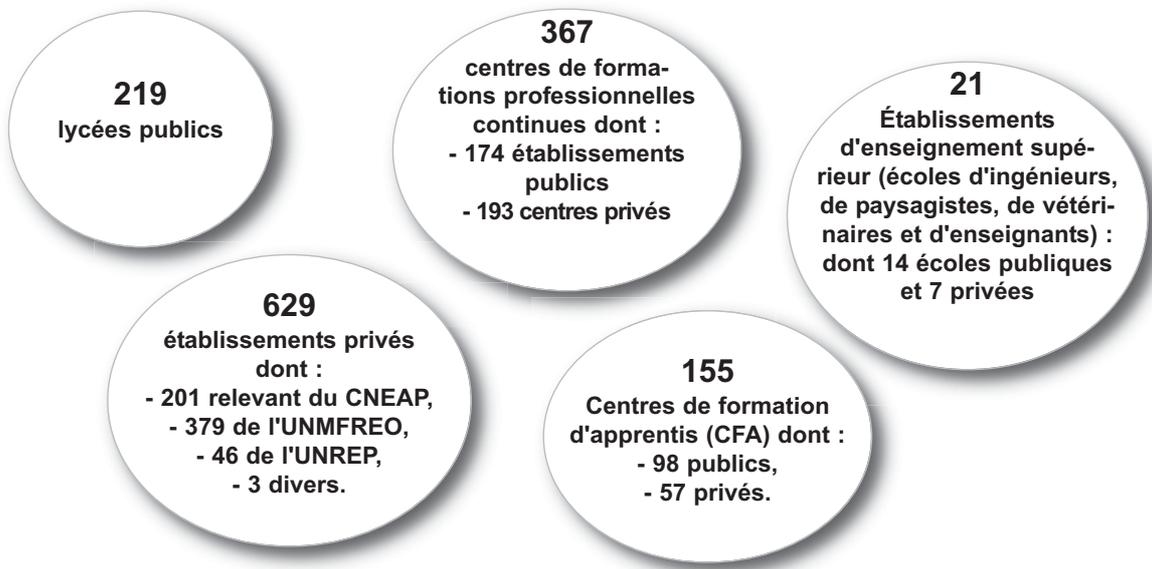
L'enquête concerne aussi 2 287 inscrits en apprentissage. (73,2% sont des garçons).

Un peu plus du tiers est dans le secteur production (agricole, forestière et liée à l'aménagement).

Le taux d'insertion des diplômés uniques est de 95,8%. Le taux de chômage est de 2,8%.

## Les établissements

L'enseignement agricole comprend : 848 établissements d'enseignement technique et 21 établissements d'enseignement supérieur qui se répartissent de la façon suivante :



## Les personnels

### Enseignement technique agricole public :

- Personnels de direction : .....344
- Ingénieurs : .....509
- Enseignants : ..... 6939
- Inspecteurs : ..... 52
- Personnels d'éducation et de surveillance : .....871
- Personnels administratifs et ouvriers : ..... 3724
- Personnels de laboratoire : ..... 220
- Personnels de santé : ..... 155

**soit 12 814 agents** (chiffres 2007)

### Enseignement technique agricole privé :

- Nombre d'enseignants (Temps plein : CNEAP+UNREP) : .....4 936 \* (LFI 2008)
- Nombre de formateurs rythme approprié (MFR + UNREP) : .4 627 (LFI 2008)

### Enseignement supérieur agricole public :

- Enseignants : .....1 104
- Personnels technique : .....1 184
- Personnels administratifs : .....403

**soit 2 691 agents** (LFI 2008)

\* Contractuels de droit public du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

## Les indicateurs LOLF

Depuis deux ans, dans le cadre de la LOLF, les crédits du service public de l'Education sont retracés dans la mission "Enseignement scolaire" qui est une des 34 missions du budget de l'Etat. Cette mission interministérielle regroupe plusieurs programmes dont ceux de l'Enseignement Agricole qui relèvent du seul Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. A chaque programme est associé une stratégie, des objectifs et des indicateurs de performance. Les programmes relatifs à l'enseignement agricole sont les suivants.

Programme 142 : "Enseignement Supérieur et Recherche Agricoles" qui regroupe les moyens destinés, d'une part, à assurer la formation d'ingénieurs, de vétérinaires et de paysagistes dans les métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire, et d'autre part, à favoriser la cohérence et la valorisation de la recherche, du développement et du transfert de technologie dans les domaines agricole, agroalimentaire, forestier, halieutique et rural.

Programme 143 : "Enseignement Technique Agricole". Son originalité réside, à côté de la mission de formation initiale – de la 4ème aux BTSA – et continue, dans la mise en œuvre de quatre missions supplémentaires :

- la contribution à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle ;
- la contribution au développement agricole, à l'expérimentation et à la recherche appliquée ;
- la participation à l'animation et au développement des territoires ;
- la participation aux actions de coopération internationale.

### Enseignement Supérieur et Recherche Agricoles (Indicateurs du programme 142)

#### Objectif 1

Former des ingénieurs, des vétérinaires et des paysagistes répondant aux besoins des milieux économiques, formés aux pratiques de la recherche et ouverts sur l'international

#### Indicateur 1.1

Taux d'insertion des diplômés

	2006	2007
à 3 mois	74,7 %	75,1 %

#### Objectif 2

Organiser les formations dans des conditions optimales de coût et de qualité de service

#### Indicateur 2.1

Dépense moyenne de formation par catégorie de formés

	2005	2006	2007
pour les ingénieurs	11 815 €	13 265 €	13 688 €
pour les vétérinaires	12 709 €	15 288 €	16 159 €
pour les paysagistes	14 549 €	18 998 €	17 330 €

#### Objectif 3

Mobiliser les connaissances scientifiques et techniques en appui aux politiques publiques et au développement

#### Indicateur 3.1

Activité de recherche et de développement en appui aux politiques publiques

	2006 Réalisation	2007 Réalisation
Part des chercheurs (en ETP) dont les travaux sont consacrés à l'appui aux politiques publiques	24,8%	25,9%
Part des publications consacrées au développement	28%	24,8%

## Enseignement Technique Agricole (Indicateurs du programme 143)

### Objectif 1

Assurer un enseignement général, technologique et professionnel conduisant à la réussite scolaire et à une bonne insertion sociale et professionnelle

#### Indicateur 1.1

Taux de réussite aux examens

	2005	2006	2007
BTSA	71,3 %	72,2 %	70,2 %
Bac S – Bac Techno.	78,4 %	78,6 %	86,1 %
Bac Pro – BTA	80,1 %	77,8 %	80,1 %
BEPA	83,6 %	82,3 %	81,0 %
CAPA	85,2 %	82,4 %	84,4 %
Moyenne pondérée	80,0 %	79,1 %	79,8 %

#### Indicateur 1.2

Taux d'insertion professionnelle (à 45 mois)

	2005	2006	2007
BTSA	92,1 %	91,5 %	91,5 %
Bac Pro – BTA	87,6 %	87,6 %	88,6 %
BEPA	78,3 %	77,5 %	77,5 %
CAPA	75,1 %	75,1 %	78,5 %
Moyenne pondérée	84,5 %	84,2 %	84,9 %

#### Indicateur 1.3

Part des apprentis et adultes dans le flux d'inscription aux diplômes et titres délivrés par le ministère de l'Agriculture et de la pêche

	2005	2006	2007
	28,2 %	28,8 %	25,8 %

### Objectif 2

Développer et optimiser la mise en œuvre des missions spécifiques de l'enseignement agricole

#### Indicateur 2.1

Taux de conventionnement pour l'animation des territoires et le développement agricole, calculé pour un lycée de taille moyenne

	2005	2006	2007
Nombre de conventions d'actions territoriales ou de développement agricole	-	-	27,6
Nombre de demi-journées consacrées aux actions territoriales ou au développement agricole	-	-	349,6
Nombre de conventions de mise à disposition de locaux	-	-	19,9

#### Indicateur 2.2

Taux de satisfaction des usagers et des stagiaires de l'enseignement agricole

	2005	2006	2007
Indice de satisfaction des usagers (élèves et parents) de l'enseignement agricole	-	-	75,3 %
Indice de satisfaction des élèves ayant effectué un stage à l'étranger	-	-	88,8 %

### Objectif 3

Optimiser la gestion de la formation initiale scolaire

#### Indicateur 3.1

Dépense moyenne par élève (crédits de l'Etat pour les établissements publics)

	2005	2006	2007
	-	7 008 €	7 622 €

#### Indicateur 3.2

Part de l'enseignement devant 10 élèves et moins (établissements publics)

	2005	2006	2007
	10,4 %	10,6 %	11,2 %

# Enquêtes de satisfaction des usagers de l'enseignement agricole

Pour connaître le taux de satisfaction des usagers, l'enquête 2007 était ouverte à l'ensemble des élèves et parents de l'enseignement public, avec des taux de réponse satisfaisants compte tenu de la méthode, mais statistiquement peu significatifs.

En 2008, l'enquête a été effectuée sur un échantillon de lycées et d'élèves tirés au hasard suivant la méthode dite de "l'échantillonnage à double strate". Elle conduit à des réponses statistiquement plus représentatives.

<b>Stagiaires à l'étranger</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>
Nb réponses :	374	597

<b>Taux de satisfaction global</b>	<b>85,2%</b>	<b>88,1%</b>
Préparation du stage	80,7%	86,4%
Accueil et insertion sur le lieu de stage	92,5%	95,6%
Conditions matérielles et financières	79,9%	84,1%
Suivi et encadrement sur le lieu du stage	79,9%	86,1%
Adéquation entre la nature du stage et la formation	93,0%	91,5%
Valorisation du stage au retour	85,3%	84,6%
Les acquis humains du stage	96,0%	97,5%
Les acquis culturels du stage	94,4%	96,0%

<b>Usagers (élèves et parents)</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>
Nb réponses :	19 780	1 474
Taux de réponse :	15,2%	61,9%
<b>Taux de satisfaction global</b>	<b>75,5%</b>	<b>82,6%</b>
Qualité de l'accueil avant et au début de la formation	87,3%	93,2%
Qualité de l'information	69,7%	75,8%
Prise en compte du projet de l'élève	69,6%	79,0%
Qualité de la formation	78,8%	84,5%
Qualité de vie dans l'établissement	68,6%	74,4%
Qualité du suivi administratif et financier	69,9%	79,9%





# LES PRINCIPAUX SIGLES



<b>A</b>	ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
	ANABIOTEC	ANalyses Agricoles Biologiques et bioTEChnologiques
	ANLCl	Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme
	APCE	Agence Pour la Création d'Entreprise
	APECITA	Association Pour l'Emploi des Cadres, Ingénieurs et Techniciens de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
<b>B</b>	BEPA	Brevet d'études Professionnelles Agricoles
	BCPST	Classe préparatoire "Biologie, Chimie, Physique et Sciences de la Terre"
	BOP	Budget Opérationnel de Programme
	BPA	Brevet Professionnel Agricole
	BRAFAGRI	BRésil Formation AGRicole
	BTA	Brevet de Technicien Agricole
<b>C</b>	BTSA	Brevet de Technicien Supérieur Agricole
	CAPA	Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole
	CASDAR	Compte d'Affectation Spéciale Développement Agricole et Rural
	CEAV	Certificat d'études Approfondies Vétérinaires
	CEMAGREF	CEntre national du Machinisme Agricole, du Génie Rural, des Eaux et Forêts
	CERES	Critères d'Évaluation et de Répartition dans l'Enseignement Supérieur
	CFA	Centre de Formation d'Apprentis
	CFPPA	Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles
	CGAAER	Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux
	CGEA	Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole
	CIO	Centre d'Information et d'Orientation
	CNEA	Conseil National de l'Enseignement Agricole
	CNEAP	Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé
	CNEARC	Centre National d'Études Agronomiques des Régions Chaudes (Montpellier)
	CNESERAAV	Conseil National de l'Enseignement Supérieur Et de la Recherche Agronomique, Agro-alimentaire et Vétérinaire
	CNPR	Centre National de Promotion Rurale
	CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
	CPC	Comité Paritaire Central
	CPGE	Classes Préparatoires aux Grandes Écoles
	CPP	Cycle Préparatoire Polytechnique
CTPC	Comité Technique Paritaire Central	
<b>D</b>	DESV	Diplôme d'Études Spécialisées Vétérinaires
	DEUG	Diplôme d'Études Universitaires Générales
	DGER	Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
	DNM	Diplôme National de Master
	DNMP	Diplôme National de Master Professionnel
	DNMR	Diplôme National de Master Recherche
	DNO	Diplôme National d'Oenologie
	DRAF	Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
	DUT	Diplôme Universitaire de Technologie
	<b>E</b>	ECTS
ENESAD		Établissement National d'Enseignement Supérieur Agronomique de Dijon
ENFA		École Nationale de Formation Agronomique
ENGES		École Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg
ENGREF		École Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts
ENIT		École Nationale des Ingénieurs des Travaux
ENITA		École Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles
ENITAB		École Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles de Bordeaux
ENITAC		École Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles de Clermont-Ferrand
ENITIAA		École Nationale d'Ingénieurs des Techniques des Industries Agricoles et Alimentaires
ENSA		École Nationale Supérieure Agronomique
ENSAM		École Nationale Supérieure Agronomique de Montpellier
ENSBANA		École Nationale Supérieure de Biologie Appliquée à la Nutrition et à l'Alimentation
ENSIA		École Nationale Supérieure des Industries Agricoles et Alimentaires
ENSP		École Nationale Supérieure du Paysage
ENSV		École Nationale des Services Vétérinaires
ENV		École Nationale Vétérinaire
EPIDe		Établissement Public d'Insertion de la Défense
EPLEFPA		Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole
ESA		École Supérieure d'Agriculture d'Angers

<b>F</b>	FAO	Food and Alimentation Organization
<b>G</b>	GéCO GIS	Génération COopération Groupement d'Intérêt Scientifique
<b>I</b>	IAA IAE IGREF INA P-G INRA	Industries AgroAlimentaires Ingénieurs de l'Agriculture et de l'Environnement Ingénieurs du Génie Rural des Eaux et Forêt Institut National Agronomique Paris-Grignon Institut National de Recherche Agronomique
<b>J</b>	JNCI	Journées Nationales de la Coopération Internationale
<b>L</b>	LEGTA LFI LPA LOLF	Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole Loi de Finances Initiale Lycée Professionnel Agricole Loi Organique relative aux Lois de Finances
<b>M</b>	MFR	Maison Familiale Rurale
<b>O</b>	ONEA	Observatoire Nationale de l'Enseignement Agricole
<b>P</b>	PAIO PCEA PCRD PEDR PER PLP PNNS PRES	Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation Professeur Certifié de l'Enseignement Agricole Programme Cadre pour la Recherche et le Développement technologique primes incitatives pour l'encadrement doctoral et les travaux de recherche Pôles d'excellence rurale Professeur de Lycée Professionnel Plan National Nutrition Santé Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur
<b>R</b>	REA RESEDA PIRRP	Responsable d'Exploitation Agricole Réseau d'Éducation pour la Santé, l'Écoute et le Développement de l'Adolescent Plan Interministériel de Réduction des Risques liés aux Pesticides (2006 - 2009)
<b>S</b>	SPNF SRFD STAV	Schéma Prévisionnel National des Formations de l'enseignement technique agricole Service Régional de la Formation et du Développement Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant (bac techno)
<b>T</b>	TB	Technologie-Biologie
<b>U</b>	UBP UNMFREO UNREP UPI	Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Éducation et d'Orientation Union Nationale Rurale d'éducation et de Promotion Unité Pédagogique d'Intégration
<b>V</b>	VAE	Validation des Acquis de l'Expérience
<b>Z</b>	ZNA	Zone Non Agricole

# Les grandes écoles des sciences et techniques du vivant et de l'environnement

**ENVA** - École nationale vétérinaire d'Alfort  
7, avenue du Général de Gaulle - 94704 Maisons-Alfort cedex  
Tel. 01 43 96 71 00 - [www.vet-alfort.fr](http://www.vet-alfort.fr)

**ENVL** - École nationale vétérinaire de Lyon  
**ENSV** - École nationale des services vétérinaires  
1, avenue Bourgelat - 69280 Marcy l'Étoile  
Tel. 04 78 87 25 25 - [www.vet-lyon.fr](http://www.vet-lyon.fr)

**ENVN** - École nationale vétérinaire de Nantes  
Atlantopôle - La Chantrerie - BP 40706 - 44307 Nantes cedex 03  
Tel. 02 40 68 77 77 - [www.vet-nantes.fr](http://www.vet-nantes.fr)

**ENVT** - École nationale vétérinaire de Toulouse  
23, chemin des Capelles - 31076 Toulouse cedex 3  
Tel. 05 61 19 38 02 - [www.envt.fr](http://www.envt.fr)

**Agro Campus Ouest** - Institut supérieur des sciences agronomiques, agro-alimentaires, horticoles et du paysage  
65, rue de Saint-Brieuc - CS 84215 - 35042 Rennes cedex  
Tel. 02 23 48 50 00 - [www.agrocampus-ouest.fr](http://www.agrocampus-ouest.fr)

**AgroParisTech** - Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement  
(issu du rapprochement de l'Engref, l'Ensia et l'Ina P-G)  
Tél. 01 44 08 16 61 - [www.agroparistech.fr](http://www.agroparistech.fr)

**AgroParisTech - ENGREF**  
19, avenue du Maine - 75732 Paris cedex 15  
Tel. 01 45 49 88 00 - [www.agroparistech.fr](http://www.agroparistech.fr)

**ENESAD** - Établissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon  
26, boulevard du Docteur Petitjean - BP 87999  
21079 Dijon cedex  
Tel. 03 80 77 25 25 - [www.enesad.fr](http://www.enesad.fr)

**ENFA** - École nationale de formation agronomique de Toulouse  
BP 87 - 31326 Castanet Tolosan cedex  
Tel. 05 61 75 32 32 - [www.enfa.fr](http://www.enfa.fr)

**ENGEES** - École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg  
1, quai Koch - BP 61039 - 67070 Strasbourg cedex  
Tel. 03 88 24 82 82 - [www.engees.u-strasbg.fr](http://www.engees.u-strasbg.fr)

**ENITAB** - École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux  
1, cours du Général de Gaulle - CS 40201  
33175 Gradignan cedex  
Tel. 05 57 35 07 07 - [www.enitab.fr](http://www.enitab.fr)

**ENITAC** - École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Clermont-Ferrand  
Site de Marmilhat - 63370 Lempdes  
Tel. 04 73 98 13 13 - [www.enitac.fr](http://www.enitac.fr)

**ENITIAA** - École nationale d'ingénieurs des techniques des industries agricoles et alimentaires de Nantes  
Domaine de la Géraudière - BP 82225 - 44072 Nantes cedex 03  
Tel. 02 51 78 54 54 - [www.enitiaa-nantes.fr](http://www.enitiaa-nantes.fr)

**ENSAT**<sup>1</sup> - École Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse - Avenue de l'Agrobiopole - BP 32607 Auzeville-Tolosane  
31326 Castanet-Tolosan Cedex  
Tél. 05 62 19 39 00 - [www.ensat.fr](http://www.ensat.fr)

**ENSAIA**<sup>1</sup> - École nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires  
2 avenue de la Forêt de Haye - BP 172  
54505 Vandœuvre-lès-Nancy Cedex  
Tél. 03 83 59 59 59 - [www.ensaia.inpl-nancy.fr](http://www.ensaia.inpl-nancy.fr)

**ENSP** - École nationale supérieure du paysage de Versailles  
10, rue du Maréchal Joffre - RP 914  
78009 Versailles cedex  
Tel. 01 39 24 62 00 - [www.versailles.ecole-paysage.fr](http://www.versailles.ecole-paysage.fr)

**Montpellier SupAgro** - Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques  
2, place Pierre Viala - 34060 Montpellier cedex 02  
Tél. 04 99 61 22 00 - [www.supagro.fr](http://www.supagro.fr)  
**Montpellier SupAgro** - Institut des régions chaudes  
1101, avenue Agropolis - BP 5098  
34033 Montpellier cedex 01  
Tel. 04 67 61 70 00 - [www.supagro.fr](http://www.supagro.fr)

**SupAgro Florac**  
9, rue Célestin Freinet- BP 35 - F-48400 Florac  
Tél. 04 66 65 65 65 - [www.supagro.fr](http://www.supagro.fr)

**Groupe ESA**<sup>2</sup> - Groupe École supérieure d'agriculture d'Angers  
55, rue Rabelais - BP 30748 - 49007 Angers  
Tel. 02 41 23 55 55 - [www.groupe-esa.com](http://www.groupe-esa.com)

**EI PURPAN**<sup>2</sup> - École d'ingénieurs de Purpan  
75, voie du Toec BP 57661 - 31076 Toulouse cedex 3  
Tel. 05 61 15 30 30 - [www.esa-purpan.fr](http://www.esa-purpan.fr)

**ESB**<sup>2</sup> - École supérieure du bois  
Rue Christian Pauc - BP 10605 - 44307 Nantes cedex 03  
Tel. 02 40 18 12 12 - [www.ecolesupbois.asso.fr](http://www.ecolesupbois.asso.fr)

**ESITPA**<sup>2</sup> - École supérieure d'ingénieurs et de techniciens pour l'agriculture  
rue Grande - BP 607 - 27106 Val de Reuil cedex  
Tel. 02 32 59 14 59 - [www.esitpa.org](http://www.esitpa.org)

**ISA**<sup>2</sup> - Institut supérieur d'agriculture de Lille  
48 boulevard Vauban- 59046 Lille cedex  
Tel. 03 28 38 48 48 - [www.isa-lille.fr](http://www.isa-lille.fr)

**Institut Polytechnique LaSalle Beauvais**<sup>2</sup>  
19 rue Pierre Waguet - BP 30313 - 60026 Beauvais cedex  
Tel. 03 44 06 25 25 - [www.lasalle-beauvais.fr](http://www.lasalle-beauvais.fr)

**ISARA-Lyon**<sup>2</sup> - Institut supérieur d'agriculture de Rhône-Alpes (Ingénieurs pour l'alimentation, l'environnement et l'agriculture)  
23 rue Jean Baldassini - 69364 Lyon cedex 07  
Tél. 04 27 85 85 85 - [www.isara.fr](http://www.isara.fr)

<sup>1</sup> établissements publics relevant du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

<sup>2</sup> établissements privés





**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE**  
**Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche**

1 ter avenue de Lowendal - 75700 Paris 07 SP

Tél. : 01 49 55 74 16

[www.portea.fr](http://www.portea.fr)

Septembre 2008

